

CAHIERS

Février 1977

11

4 Francs

de la TAUPE



« Nous reconnaissons là notre vieille amie la taupe,
qui sait si bien creuser pour apparaître au bon moment : la Révolution ! »

Karl Marx

**DOSSIER
ESPAGNE**

**LES
COMMISSIONS
OUVRIERES**

**ET LA
QUESTION
SYNDICALE**



LES CAHIERS DE LA TAUPE A QUATRE FRANCS

Nos lecteurs ont pu constater l'amélioration apportée aux Cahiers de la Taupe au niveau de la présentation. Cet effort, nous entendons le poursuivre. Pourtant, alors que le choix avait été fait de maintenir le prix des Cahiers à 3 francs, il s'avère aujourd'hui impossible de continuer en ce sens.

Nous avons donc décidé de passer à 4 francs, somme particulièrement modique au regard des améliorations techniques apportées... Il reste à nos lecteurs un effort à faire dans la popularisation des Cahiers de la taupe, meilleur moyen de leur assurer de saines finances !

- Cartes : Espagne et Pays Basque p.4
- L'irruption du mouvement ouvrier p.6
- Les commissions ouvrières et la question syndicale p.9
- Pour un congrès syndical constituant
(D'après « Combate » organe de la LCR-ETA VI) p.16

- La LC et la LCR face à la question syndicale p.24
- Interview de José Almazo (LC) p.25
- La dialectique unitaire du mouvement ouvrier
(à propos d'un article de M. Sartorius) p.26
- Les femmes dans les commissions ouvrières p.30

ORGANISATIONS POLITIQUES

P.C.E. : Parti communiste espagnol

P.S.O.E. : Parti socialiste ouvrier espagnol dont le secrétaire général est aujourd'hui Felipe Gonzales, depuis le congrès de Toulouse en 1972, où la direction traditionnelle et fortement anti-communiste de l'exil a été mise en minorité.

J.O.C. : Jeunesses ouvrières chrétiennes

H.O.A.C. : Fraternité ouvrière d'action catholique.

P.T. : Parti du travail, issu d'une scission maoïste du P.C.E. au début des années 60.

O.R.T. : Organisation révolutionnaire des travailleurs, organisation maoïste issue de la radicalisation des courants chrétiens.

M.C.E. : Mouvement communiste d'Espagne, né du groupe Kommunistak qui scissionna de l'ETA en 1967.

L.C.R.-E.T.A. VI : organisation sympathisante de la IVème Internationale, résulte de la fusion en 1973 de la L.C.R. et de E.T.A., VIème assemblée (majorité de E.T.A. au moment de la VIème assemblée en 1970).

L.C. : Ligue communiste, organisation sympathisante de la IVème Internationale qui s'est séparée de la L.C.R. en 1972.

P.S.U.C. : Parti socialiste unifié de Catalogne (P.C. catalan).

P.N.V. : Parti nationaliste basque, parti de la bourgeoisie basque, qui constitue depuis la guerre civile le gouvernement basque en exil.

O.I.C.E. : Organisation de la gauche communiste espagnole.

SYNDICATS

C.N.S. : C'est le syndicat officiel vertical lié à l'appareil d'Etat. Syndicat corporatif, il regroupe représentants ouvriers et représentants patronaux.

U.S.O. : Union syndicale ouvrière, syndicat clandestin d'origine chrétienne qui revendique des liens privilégiés avec la C.F.D.T.

U.G.T. : Union générale des travailleurs. Puissant syndicat à l'époque de la République. Lié à la social-démocratie, l'U.G.T. a tenu en avril 76 un congrès toléré, congrès au cours duquel elle a revendiqué 8.000 affiliés (elle en annoncerait aujourd'hui 30.000).

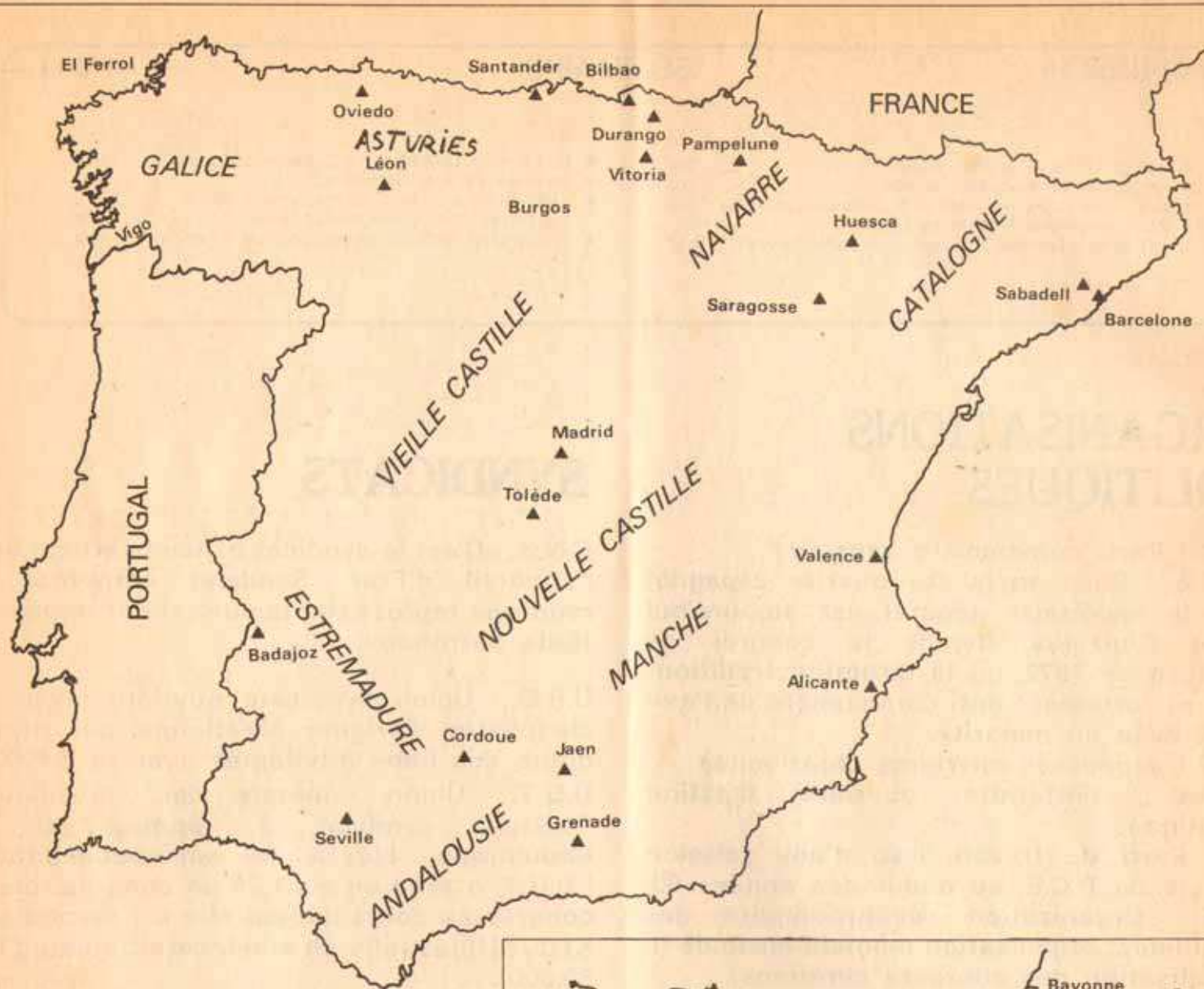
C.N.T. : Centrale nationale des travailleurs, puissant syndicat anarchiste sous la République. Le sigle a fait sa réapparition, notamment en Catalogne, mais ses forces semblent actuellement très limitées.

C.U.D. : Candidatures unitaires et démocratiques. C'est le nom qu'ont pris les candidatures impulsées en particulier par le P.C.E. lors des élections au syndicat vertical de 1975. Dans certains secteurs, comme à la SEAT de Barcelone, elles y ont remporté un succès significatif.

C.O.S. : Coordination des organisations syndicales qui regroupe l'UGT, les commissions ouvrières et l'USO.

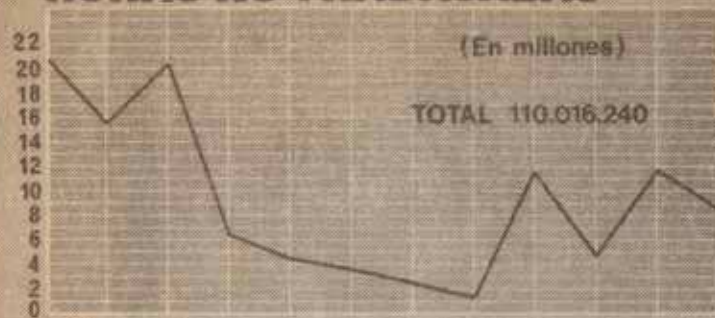
« Enlaces et jurados » : délégués syndicaux élus dans le cadre de la C.N.S.

« Convenios » : conventions salariales collectives.

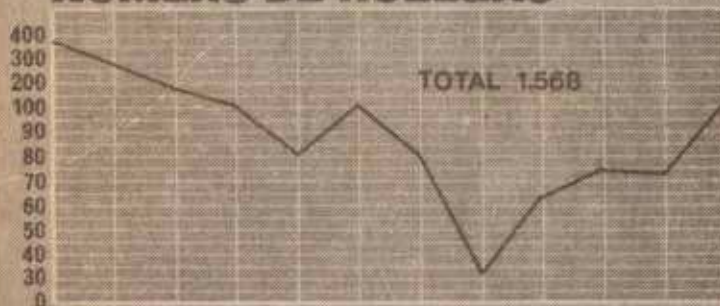


**Pour toute correspondance
écrire à : MARQUINA
CAHIERS DE LA TAUPE
2, rue Richard Lenoir
93100 Montreuil**

EN 1.976 HORAS NO TRABAJADAS



NUMERO DE HUELGAS



NUMERO DE HUELGUISTAS



Conflictos colectivos anuales

Año	Número conflictos	Número trabajadores	Horas no trabajadas	Remuneraciones no percibidas por trabajadores (miles pes.)	Valor producción no realizada (miles pes.)
1967	402	272.964	2.455.100	91.741	313.747
1968	236	11.14.355	2.114.100	77.756	289.156
1969	459	174.719	5.549.200	168.936	1.751.490
1970	817	366.146	8.750.900	187.977	706.575
1971	601	266.453	8.186.500	314.149	1.076.210
1972	688	304.725	7.469.400	365.173	1.484.497
1973	811	441.042	11.120.251	648.028	3.233.375
1974	1.193	625.971	18.188.895	1.188.843	5.805.657
1975	855	558.371	10.355.170	678.810	3.305.250
1976	1.568	3.638.952	110.016.240	8.286.780	40.696.780

Cuadro de elaboración propia con datos de la O. S.

Les graphiques ci-dessus indiquent respectivement le nombre d'heures chômées pour fait de grève (en millions), le nombre total de grèves, et le nombre de grévistes. Le tableau des conflits collectifs par année apporte les mêmes données comparées. Ce sont les chiffres officiels de l'office de statistiques ! On remarque sans peine que l'année 76 qui a suivi la mort de Franco bat tous les records de combativité ouvrière. Pour 76, le chiffre de 110 millions d'heures chômées pour fait de grève équivaut à environ 14 millions de journées de travail, soit trois fois plus qu'en France pour la même année.



CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES GREVES DEPUIS 1974

11 décembre : grève générale en Euskadi

4 juin 1975 : grève générale à Madrid

11 juin 1975 : grève générale en Euskadi contre le procès de Garmendia et Otaegui.

Fin août et début septembre 1975 : plusieurs grèves générales en Euskadi contre les procès et les exécutions (le 28 septembre) des militants du FRAP et de ETA.

Janvier 1976 : grève générale à Madrid à partir de la grève des postiers et du métro.

Février-mars 76 : grève générale à Vitoria, puis dans tout le pays basque en riposte à l'assassinat par la police de quatre ouvriers grévistes de Vitoria.

Avril 1976 : grèves du téléphone et du bâtiment dans tout le pays.

Juillet 76 : longue grève de Motor Ibérica à Barcelone.

Août 76 : grève du bâtiment dans le Léon et en Galice.

Septembre 76 : grève générale au Pays basque.

Octobre 76 : grève générale à Madrid.

Novembre 76 : grève des transports publics à Madrid, grève du bâtiment en Biscaye et en Aragon

12 novembre 76 : journée de grève dans tout l'Etat espagnol convoquée par la COS, plus de 2,5 millions de travailleurs participent.

Décembre 76 : grève à Roca de Barcelone, chez les instituteurs dans tout le pays, à Tarabusi de Bilbao.

Janvier 76 : les grèves dans le bâtiment à Ford et dans la métallurgie ; grève du bâtiment en Navarre ; les grèves de Roca et Tarabusi continuent.

L'IRRUPTION DU MOUVEMENT OUVRIER



Travailleurs de l'usine de métallurgie Motor Iberica

C'est vers le début des années soixante que s'est constitué ce qu'il est désormais convenu d'appeler, en Espagne, le nouveau mouvement ouvrier. L'Union syndicale ouvrière, qui est une centrale syndicale proche de la CFDT française, au moins par ses conceptions syndicales, et surtout les Commissions ouvrières vont apparaître dans cette période de profonde recomposition du mouvement ouvrier espagnol, décapité après la victoire du franquisme.

Les processus qui vont aboutir à une véritable renaissance du mouvement ouvrier espagnol à partir de 1962, sont antérieurs et datent en fait du début des années cinquante.

Tout d'abord, il y a l'entrée dans la production et donc sur le champ des luttes sociales de nouvelles générations de travailleurs, jeunes, qui n'ont pas subi directement le traumatisme de la défaite de 1939.

Ce processus est amplifié par les profonds bouleversements sociaux : la classe ouvrière croît de manière importante, numériquement, par les effets du développement industriel, induit dans les années cinquante en Espagne par les retombées du boom économique que connaît l'Europe après guerre, et par un très fort exode rural. Une forte proportion des militants ouvriers des groupes révolutionnaires en Euskadi, comme le Mouvement communiste ou la LCR-ETA VI sont des fils de paysans, ou de pêcheurs, contraints de s'embaucher dans les grandes concentrations industrielles. Une forte proportion du prolétariat qui travaille dans les zones industrielles de Catalogne, d'Euskadi ou dans la région de Madrid, viennent des provinces agraires laissées pour compte par l'expansion économique comme l'Andalousie, l'Estrémadure, l'Aragon ou les plateaux désertiques de la Manche et de la Castille.

La réémergence du mouvement ouvrier espagnol

De 1952 à 1959, une liste de conflits durs et isolés ponctue la réémergence du mouvement ouvrier espagnol : vague de grèves de mars 1952 à Barcelone, grève de l'Euskalduna de Bilbao de décembre 1953, grèves dans la métallurgie de Navarre, de Catalogne et du Guipuzkoa, enfin de Biscaye en 1956. A chaque fois, malgré la répression qui s'abat sur les « leaders » réels ou supposés du mouvement, ces luttes sont en partie victorieuses. Les augmentations de salaires concédées par le patronat sont payées par le développement industriel que connaît l'Espagne de 1951 à 1958.



Mobilisation ouvrière à Pampelune (1976)



Manifestations en Euskadi

Vers la fin de cette période, on assiste à une extension des luttes des bastions traditionnels comme Euskadi et la Catalogne vers d'autres régions (boycott des transports en 1957 à Madrid). Sociale aussi, du cœur de la classe ouvrière (métallurgie et mines) vers des secteurs plus différenciés (luttes des travailleurs agricoles de Cordoue, Seville, Jaen et Badajoz en 1957).

Au niveau politique, les éléments les plus avancés de ces luttes, outre quelques noyaux communistes clandestins, surtout après le tournant de 1956 (où le parti adopte une politique de « réconciliation nationale » impulsée, contre l'ancienne direction, par Santiago Carrillo), sont souvent des militants catholiques ouvriers. Ceux-ci se regroupent dans la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) et les HOAC (Fraternités ouvrières d'action catholique) et peuvent subsister grâce au parapluie que constituent les liens qu'a tissés avec le régime l'Eglise catholique.

Si l'on excepte le PCE, les organisations ouvrières, politiques et syndicales de la seconde République sont largement marginalisées dans ce processus de recomposition et vivent comme l'Union générale des travailleurs (UGT de tendance socialiste) et la Confédération nationale des travailleurs (anarcho-syndicaliste) dans les nostalgies paralytiques de l'exil. Mais le grand tournant pour la naissance de ce nouveau mouvement ouvrier, ce sont les années 1958 et 1959.

Le plan de stabilisation de la bourgeoisie

En effet, le développement industriel que connaît l'Espagne depuis plusieurs années, implique que soient liquidées les séquelles de la politique autarcique qu'avait mené, sur le modèle des économies fascistes, le franquisme pendant la seconde guerre mondiale et la période d'isolement international d'après-guerre. Le marché national est devenu trop étroit. Le capitalisme espagnol a besoin d'importer de plus en plus de biens d'équipements et doit les financer par une politique offensive d'exportation et, plus tard, par le développement du tourisme.

Pour faire face à la concurrence des capitalismes développés d'Europe occidentale (France, Grande-Bretagne et surtout Allemagne), la bourgeoisie espagnole, ou du moins ses secteurs les plus concentrés et les plus dynamiques n'ont



d'autre solution que de pousser plus loin la rationalisation économique et notamment de mener une politique très dure de blocage des salaires ; tel est le sens du premier plan de stabilisation économique. Parallèlement est promulguée en 1958 la nouvelle loi qui instaure les conventions collectives et salariales (« Convenios »). Il ne faut pas y voir un avantage acquis par la classe ouvrière, mais au contraire un outil aux mains du patronat pour imposer, selon un système plus souple, adapté branche par branche, et entreprise par entreprise, une dégradation de la condition ouvrière. Ce qui se négocie entre le patronat et le syndicat officiel lors des discussions sur les conventions, ce ne sont pas des augmentations de salaires, mais les licenciements et la suppression d'un certain nombre « d'avantages acquis » comme les primes qui pouvaient former plus de la moitié du salaire ouvrier réel.

Cette attaque frontale contre la classe ouvrière se traduit par une augmentation massive du chômage (qui explique qu'entre 1959 et 1962, 700 000 travailleurs en quête d'emploi quittent l'Espagne pour aller chercher du travail en France, en Belgique ou en Allemagne). Pour donner une dimension de cette offensive bourgeoise, disons simplement que, si le salaire minimum journalier est alors de 36 pesetas, des sources patronales estiment à 130 pesetas le budget familial minimum pour une journée...

Ce plan de stabilisation est accompagné d'une accentuation de la répression franquiste avec le vote de la nouvelle loi d'ordre public de 1959 et la promulgation en septembre 1960 du décret-loi sur le banditisme et le terrorisme qui autorise les juridictions militaires à intervenir dans les conflits du travail.

La classe ouvrière espagnole, frappée de plein fouet par le plan de stabilisation économique avant d'avoir opéré un véritable « décollage » au niveau de ses luttes et de son organisation autonome, va mettre quatre ans à récupérer.

L'offensive ouvrière

L'année 1962 marque un tournant dans l'histoire des luttes ouvrières en Espagne depuis la guerre civile. L'explosion part des Asturies, région minière de vieille tradition ouvrière, coïncée comme un détonateur entre les deux poudrières, que sont la Galice à l'ouest et Euskadi à l'Est. Ce sont les mineurs, qui, puits après puits, déclenchent l'offensive. Fin avril, ce sont 60 000 travailleurs qui ont cessé le travail. Au début du mois de mai, la grève est générale dans toutes les Asturies. C'est

alors que le mouvement commence à faire tâche d'huile et gagne les autres régions de l'Etat espagnol. 30 000 métallurgistes de Biscaye, suivis par 10 000 au Guipuzkoa, 5 500 mineurs du Léon emboîtent le pas. Des grèves éclatent dans certaines grosses concentrations industrielles de Valence, à l'autre bout de l'Espagne, mais aussi à Saragosse et en Galice, à Vigo et El Ferol. Puis vient le tour de l'industrie métallurgique et mécanique de Barcelone. Le mouvement finit par atteindre Madrid où plusieurs entreprises de la ceinture industrielle se mettent en grève. Ce sont les premières grèves dans la capitale, depuis la guerre civile. Le gouvernement répond par la répression et instaure l'état de siège aux Asturies et en Euskadi. La police et la garde civile multiplient les arrestations dans tout le pays.

Si le mouvement de grève n'est pas totalement victorieux, les augmentations de salaires substantielles qu'obtiennent souvent les grévistes, mettent officiellement fin au blocage et au plan de stabilisation inauguré quatre ans plus tôt.

Mais là n'est pas le plus important. Au cours de la lutte, sont en effet apparues de nouvelles formes de représentation ouvrière qui ont court-circuité l'organisation du syndicat vertical sur le lieu de travail. Ce sont les Commissions d'ouvriers, désignées par les grévistes, souvent en assemblée générale, pour discuter directement avec le patronat ou les responsables locaux et régionaux du syndicat vertical des revendications ouvrières.

D'une manière paradoxale, c'est l'instauration des conventions qui a facilité et préparé ce saut dans l'organisation. Si les conventions ont été pour le patronat, avec la complicité du syndicalisme officiel, l'occasion d'en découdre avec la classe ouvrière, la « négociation », pourtant truquée comme on l'imagine, a été l'occasion, chaque année, de réintroduire dans les entreprises, des habitudes minimales de discussions collectives entre travailleurs, d'ébaucher la rédaction des premiers cahiers de revendication, souvent timides. Mais les conventions ont été l'occasion d'introduire massivement des habitudes du débat ouvrier au sein des usines et des ateliers. Cela ne cessera jamais plus.

Autre point important, les luttes de 1962 ont marqué l'entrée en lice d'une nouvelle génération de travailleurs, âgés de 20 à 30 ans, désireux d'en découdre, et qui vont former l'épine dorsale du nouveau mouvement ouvrier dont on voit se profiler plusieurs caractéristiques, dès cette époque.

La question nationale

Autre caractéristique de cette période de remontée ouvrière : elle correspond au ressurgissement des revendications nationales en Euskadi puis en Catalogne et en Galice. Cette coïncidence va être importante pour l'avenir des luttes en Espagne. Sous la seconde République, le courant anarchiste, sous la façade d'un ultragauchisme de bon aloi (« les prolétaires n'ont pas de patrie donc la question nationale ne doit pas être reprise en compte ») et le mouvement socialiste fidèle à un jacobinisme castillan exorcisé, ont laissé le champ libre aux organisations politiques bourgeoises et petites-bourgeoises (Parti national basque, Esquerra catalana) pour qu'elles deviennent le porte-parole des nationalités opprimées.

Aujourd'hui, la situation a largement évolué. Même s'ils sont loin d'accepter le droit à l'autodétermination pour les nationalités et ne revendiquent que le retour aux statuts

d'autonomie administrative promulgués par la seconde République puis abrogé par le franquisme, les partis ouvriers réformistes reconnaissent au moins en partie le fait national (ne serait-ce que par la création formelle d'un PC galicien, et d'un PC d'Euskadi, qui ont un fonctionnement un peu autonome, comme le PSUC-PC catalan).

La situation la plus extrême aujourd'hui est peut-être celle de la Galice, où les partis ouvriers réformistes ont même une grande peine à trouver les interlocuteurs nationalistes bourgeois crédibles.

Cela a joué aussi dans la constitution des organisations d'extrême gauche. Il suffit de voir la composition sociale et le poids dans les luttes en Euskadi de deux organisations du mouvement nationaliste révolutionnaire ETA, comme le Mouvement communiste (qui vient de la scission du groupe Kommunistak de 1967) ou de la LCR ETA VI (scission entre V^e et VI^e assemblée) pour s'en convaincre.

Liaison entre politique et économique

L'une des particularités de ce nouveau mouvement ouvrier, a été la liaison presque naturelle de ses revendications, du cadre revendicatif et économique vers la conquête des libertés politiques et sociales, ainsi que l'extension du lieu de l'usine, à la prise en charge des autres aspects de la vie sociale : logement, éducation, urbanisme, etc.

La première liaison politique et économique s'explique facilement. Vu la répression policière et patronale, le rôle du syndicalisme vertical, le lien entre revendications économiques et revendications politiques est immédiat et naturel.

L'extension de l'usine au quartier s'est produite lorsqu'après s'être construit sur le lieu de travail (Commissions ouvrières), le mouvement ouvrier a investi le lieu d'habitation en impulsant le développement des associations de voisins, des mouvements urbains, etc. à une échelle inégalée dans les autres pays d'Europe. Ne serait-ce que parce que le quartier, par rapport à l'usine, était souvent davantage le maillon faible du dispositif répressif.

Le fonctionnement d'assemblée

L'un des acquis incontestés qui reste de cette période de formation du nouveau mouvement ouvrier et qui tient à ses modalités de constitution, est la tradition de fonctionnement en assemblée générale et par délégation qui a été instituée. Certes, avec des hauts et des bas, comme l'épisode de l'après-victoire aux élections des CUD l'a montré. Mais malgré toutes les limitations et les manipulations que mettent en œuvre les bureaucraties syndicales, il y a, articulée sur plusieurs dizaines de milliers de travailleurs d'avant-garde, l'expérience vécue de l'efficacité pour la lutte de la démocratie ouvrière. C'est peut-être là l'un des acquis qui se feront le plus sentir dans les années qui viennent.

LES COMMISSIONS OUVRIERES ET LA QUESTION SYNDICALE



A la mi-janvier '77, le projet gouvernemental de réforme syndicale est passé devant l'Assemblée. Ce projet, élaboré depuis août 1976 consacre la fin du corporatisme (c'est-à-dire l'intégration dans un syndicat vertical unique, des employeurs et des travailleurs).

Ce projet de réforme syndicale reconnaît le droit à l'existence non seulement des organisations patronales mais aussi des principales centrales clandestines, les Commissions ouvrières, l'Union syndicale ouvrière, l'Union générale des travailleurs et la Confédération nationale des travailleurs. Pourtant, ces centrales restent opposées à cette « réforme ».

D'abord, elles refusent d'avoir à s'inscrire sur les tablettes du futur ministère du Travail ou des Affaires sociales, qui serait créé pour remplacer le ministère responsable du syndicat vertical. Il s'agit non seulement de nier à ce régime le droit de dresser les actes de naissance d'un syndicalisme de classe qu'il a persécuté pendant des décennies, mais aussi plus fondamentalement, de refuser tout lien, aussi ténu soit-il, qui oblitérerait le principe d'indépendance des confédérations syndicales par rapport à l'Etat.

Deuxième point d'achoppement : le patrimoine syndical. Après la victoire militaire des troupes du gouvernement de Burgos, tous les biens des centrales syndicales de la République, ceux de l'UGT (où se cotoyaient à l'époque socialistes et communistes) et ceux de la CNT (anarcho-syndicaliste), qui comptaient chacune plus d'un million de membres, ont été confisqués.

Et depuis 40 ans, la CNS, la centrale verticale franquiste a eu l'occasion d'accumuler, sur les cotisations « obligatoires » de chaque salarié, un immense empire, surtout composé de biens immobiliers. Le gouvernement, au lieu de redistribuer ces biens aux centrales ouvrières, a l'intention de constituer une administration autonome, para-syndicale, qui regrouperait les biens et le personnel de feu la CNS.

Dans ce projet, il y a deux menaces. Les centrales clandestines craignent que derrière cette administration parasyndicale, se constitue toute une trame de syndicats jaunes. Car certains secteurs de la CNS ont commencé dès septembre les démarches dans le sens d'une constitution d'une CFT ou

d'une CISNAL (syndicat fasciste italien) à la mode espagnole. Et en quarante ans de franquisme, il est clair qu'une fraction importante des industriels espagnols a pris les us et coutumes d'un véritable patronat de choc.

Mais il y a une échéance plus importante peut-être : c'est la question de la politique salariale. Depuis 1958 (cf. article sur le nouveau mouvement ouvrier), la vie économique espagnole et le développement industriel reposent sur une planification stricte, par des conventions salariales annuelles (convenios) de la politique des revenus.

Or le plan d'austérité économique, publié en octobre 1976, et qui prévoit une progression nulle du pouvoir d'achat officiel jusqu'en juin 1977 montre que, si le gouvernement s'est vu contraint sous la poussée même du mouvement de masse d'en finir avec la structuration corporatiste de la classe ouvrière, il n'en a pas renoncé pour autant à cet autre pilier de son action : la politique contractuelle impérative. Non seulement la loi de réforme syndicale laisse au futur ministère du Travail la possibilité d'arbitrer en dernier ressort la négociation des « convenios », mais encore le bâtard résiduel de la CNS serait le garant de l'application des conventions que le syndicat vertical a déjà signé, ou qu'il s'apprête à négocier.

La question syndicale

Ces dangers, contenus dans la loi de réforme syndicale gouvernementale, ne sont peut-être pas ceux qui inquiètent le plus les militants syndicalistes les plus conscients et les travailleurs d'avant-garde. La classe ouvrière espagnole aborde en ce moment une nouvelle période de son histoire, celle de sa syndicalisation de masse. Réduit auparavant presque à la tête d'épingle sociale des militants d'avant-garde de chaque entreprise. Le mouvement syndical, bientôt légalisé, va se développer à une échelle de masse comparable au mouvement syndical des autres pays occidentaux. Si la bourgeoisie espagnole accepte, contrainte et forcée, de reconnaître un syndicalisme de classe, elle

La classe ouvrière espagnole aborde en ce moment une nouvelle période de son histoire, celle de sa syndicalisation de masse.



La répression policière, en haut contre les manifestations, en bas lors de la grève des transports à Madrid en novembre 76.



tente aussi de sortir une autre carte du jeu : celle de la **division syndicale**. Division entre syndicalisme jaune et syndicalisme lutte de classes, dans les zones où les secteurs les plus arriérés politiquement. Mais surtout division syndicale au sein même du mouvement classiste.

D'autres exemples, que ce soit après la Libération en Italie et en France, ou, plus proche de nous, après la chute de la dictature salazariste au Portugal, montrent l'enjeu et les conséquences de ce problème : l'unification du mouvement syndical dans les périodes de transition, quand issu des réseaux clandestins, il passe à la construction de confédérations de masse.

Au sein des Commissions ouvrières, la principale formation qui a impulsé les luttes sous le franquisme, on évoque avec une certaine amertume et quelque crainte dans la voix la différence de traitement qu'avait fait le gouvernement d'Arias Navarro, en autorisant la tenue officielle et la publicité du 30^e Congrès de l'UGT (socialiste) en avril dernier à Madrid, alors que la réunion de l'assemblée générale des Commissions ouvrières prévue pour la fin juin 1976 fut interdite et dut se tenir dans la clandestinité le 11 juillet à Barcelone.

Les protagonistes de cette nouvelle phase décisive de l'histoire du mouvement ouvrier espagnol, celle de la construction syndicale de masse, sont au nombre de quatre.

L'Union générale des travailleurs (UGT) et la Confédération nationale des travailleurs (CNT) incarnent la continuité historique du mouvement syndical, socialiste et anarcho-syndicaliste qui existait sous la seconde République. Encore que le courant communiste ne soit plus partie prenante, comme sous le Front populaire de l'UGT.

Les deux centrales clandestines, qui se sont recroquevillées dans l'exil après la défaite, n'avaient gardé en Espagne même que quelques noyaux. Ce n'est réellement qu'après la prise du pouvoir au sein du PSOE par la direction de l'intérieur, menée par l'avocat de Seville, Felipe Gonzales, contre la vieille direction toulousaine et mexicaine en exil, et confite dans l'anticommunisme de la guerre froide, que l'UGT a recommencé à revivre un peu. Cette centrale, qui est devenue la seconde du pays, a connu le plus fort de son développement

depuis la mort du Caudillo. Elle compterait, fin décembre selon les estimations, environ 30 000 membres, mais elle continue d'avoir des « trous » importants dans son dispositif. Si l'UGT est forte dans des zones de vieille implantation comme les Asturies, Euskadi et l'Andalousie, elle ne comptait à l'automne que quelques centaines de militants en Catalogne, un peu plus du millier à Madrid. Le plus souvent d'ailleurs dans les banques, employés, enseignants.

Enfin, si l'UGT a participé pendant l'année 1975 et surtout après les accords d'unité d'action qui ont fondé la Coordination des organisations syndicales, aux principales mobilisations centrales (grève de Biscaye, 12 novembre), elle ne jouit pas auprès de la classe ouvrière espagnole de la popularité qu'ont valu aux Commissions ouvrières, malgré la crise qui les frappe, la tradition qu'elles ont incarnée pendant quinze ans, dans les pires conditions, sous le franquisme.

Le phénomène est encore plus vrai pour la CNT, qui ne bénéficie pas comme l'UGT de l'existence d'un parti père.

C'est pourquoi la CNT, qui a recommencé à apparaître surtout en Catalogne, peu après la mort du Caudillo, ne regroupe que quelques centaines de militants implantés. Au premier meeting qu'elle a organisé à Barcelone, fin octobre, assistaient 5 000 personnes, dont un grand nombre avaient franchi la frontière pour l'occasion. On est loin des rassemblements massifs impulsés par la CNT sous la seconde République. L'Union syndicale ouvrière et surtout les Commissions ouvrières, qui appartiennent à ce que l'on a appelé le nouveau mouvement ouvrier, ont d'autres traditions d'implantation.

L'Union syndicale ouvrière, qui a participé du mouvement de recomposition du mouvement ouvrier espagnol après l'année 1962 est issue de la radicalisation de groupes catholiques ouvriers qui ont refusé de s'intégrer au mouvement des Commissions ouvrières à cause de l'influence qu'y avait conquis la fraction communiste. L'USO développe la théorie du « nouveau type de syndicalisme », un peu sur le modèle des théorisations qui ont eu cours dans la CFDT, avant l'épisode des Assises pour le socialisme. Selon les dirigeants de l'USO, qui entretiennent d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui des





**«Pour nous le syndicalisme
est l'instrument
des travailleurs dans
leurs luttes revendicatives
et dans leurs luttes
d'émancipation sociale.**

**Le syndicat
est l'expression organisée
de la classe ouvrière.»**

**José Maria Zufiaur,
secrétaire général de l'USO.**

liens privilégiés avec la centrale du square Montholon, le syndicat, tout en affirmant une indépendance systématisée vis à vis des appareils politiques, doit être le protagoniste à la fois de l'action politique et de l'action revendicative. « Pour nous, le syndicalisme est l'instrument des travailleurs dans leurs luttes revendicatives et dans leurs luttes d'émancipation sociale. Le syndicat est l'expression organisée de la classe ouvrière » déclare le secrétaire général de l'USO, José Maria Zufiaur en présentant son organisation.

Alors qu'au début de l'année 1976, avec 8 000 adhérents, l'USO était le second mouvement syndical, elle connaît une certaine stagnation et ne compterait selon les estimations faites en décembre, qu'entre 15 et 20 000 syndiqués. Cela s'explique sans doute, à l'inverse de l'UGT, par l'absence de relais politiques qui marginalise de fait cette centrale dans le vaste débat qui traverse l'Espagne sur la conquête de la démocratie, et où les batailles pour les libertés syndicales et politiques sont intimement liées.

Les Commissions ouvrières

Les Commissions ouvrières, elles, ont d'abord été un phénomène spontané, né à l'ombre de la loi de 1958 qui créait les conventions collectives. La discussion de ces conventions, même si elle est finalement contrôlée par les structures « verticales » donnera l'occasion aux travailleurs de se réunir en Assemblées, de discuter des plates-formes revendicatives puis de commencer à prendre l'habitude de désigner des délégués pour aller porter devant les directions ces revendications concrètes. De simples messagers éphémères des revendications, ces instances vont bientôt se stabiliser en même temps qu'elles se coordonnent et prolifèrent à l'échelle de tout l'Etat et de toutes les branches, en un « mouvement socio-politique », selon la définition de Marcelino Camacho, qui structure les dirigeants naturels des entreprises et des secteurs.

Plusieurs caractéristiques originales modèlent ce nouveau mouvement ouvrier : d'une part le choix tactique d'utiliser toutes les ressources légales du syndicalisme officiel (élections des délégués d'entreprises et des délégués du personnel pour démasquer de l'intérieur la CNS et surtout assurer un parapluie légal à des activités de masse semi-ouvertes).

Ensuite, par ses origines et certaines traditions de fonctionnement, les directions des CO et de l'USO doivent prendre en compte l'institutionnalisation des assemblées générales, largement ouvertes dans les entreprises. Enfin l'USO et surtout les CO, beaucoup plus que l'UGT réaffirmeront tout au long de ces quinze dernières années l'aspiration de la classe ouvrière à un syndicalisme unitaire.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, tout au long des dernières années, les Commissions ouvrières ont été la seule centrale à mettre en avant continuellement le mot d'ordre de convocation d'un **Congrès syndical constituant**, dès l'obtention des libertés indispensables à la construction réelle d'un syndicalisme qui soit à la fois de classe et de masse.

L'année 1976 a été une année charnière pour l'histoire des Commissions ouvrières et du mouvement syndical espagnol. Premier moment : les élections syndicales officielles. Les candidatures d'unité démocratique, impulsées par la majorité PCE des Commissions ouvrières y remportent un véritable triomphe, sauf en Euskadi. Le vote massif en faveur des CUD n'est pas un vote en faveur du verticalisme, mais un vote en faveur des éléments reconnus comme ceux qui impulsent les luttes ouvrières et ont donc combattu le verticalisme.

A la mi-76, la direction des Commissions ouvrières (Camacho, Sartorius et Ariza) tord le cou aux théorisations ébauchées par certains secteurs du PCE qui expliquaient, sur la base du raz de marée en faveur des CUD dans certains secteurs de Barcelone comme le Bas-Llobregat, qu'il était possible non seulement d'utiliser, mais encore de conquérir de l'intérieur la CNS.

Lors de l'assemblée générale des Commissions ouvrières qui s'est tenue le 11 juillet à Barcelone, la majorité des CO, groupée autour du PCE avait défendu le



maintien des CO comme « mouvement socio-politique » à l'italienne alors que la minorité, composée des militants du Parti du travail (maoïste) et de l'Organisation révolutionnaire des travailleurs (ORT, maoïste) se prononçait pour la construction de véritables sections syndicales d'entreprises.

Après les mois d'août et de septembre, une série d'escarmouches ont opposé la direction des CO à l'ORT et au PT qui ont commencé à pratiquer une politique de fait accompli, de constitution de syndicats uniques d'entreprise (Seat de Pampelune, postiers de Madrid, journaliers agricoles d'Andalousie). Alors que des dirigeants du PT ont été exclus bureaucratiquement par la fraction majoritaire des CO de Seville et de Barcelone, les positions initiales des deux organisations maoïstes (qui étaient la constitution, à la base de section syndicale unique d'entreprise pour assurer, en remontant de la base au sommet l'unicité syndicale), évoluaient vers une autre position, plus sectaire encore, de constitution de véritables **syndicats rouges**. Comme prévu, la crise devait connaître un ultime développement fin octobre avec la décision du groupe minoritaire de **quitter** les Commissions ouvrières.

Au début de cette polémique, la fraction du PCE reprenait l'argumentation classique au sein des CO, argumentation qu'a développée Julian Ariza membre du secrétariat national : « Les CO ne sont pas aujourd'hui et ne prétendent pas être demain un syndicat (...). Nous luttons précisément pour la conquête des libertés fondamentales qui permettent aux travailleurs, réunis en assemblées générales démocratiques, de décider de leur avenir en créant leur propre organisation syndicale, comme l'estime convenable la majorité, dans le respect absolu des minorités qui représentent réellement des secteurs significatifs des travailleurs » (« Que sont les Commissions ouvrières », juin 1976).

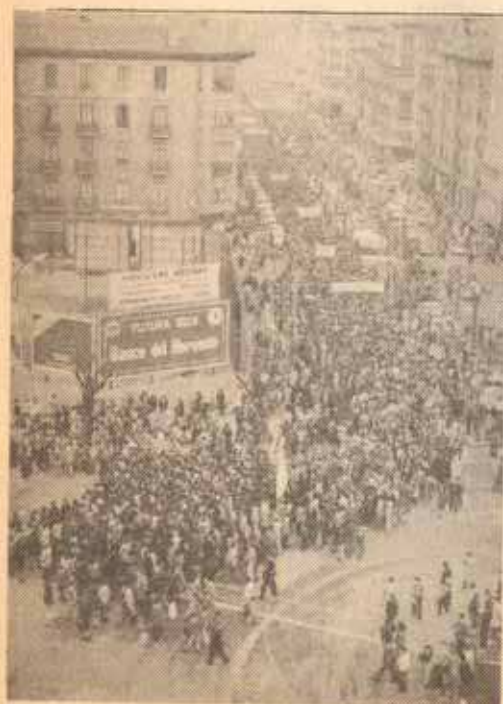
Il est évident que cette position qui refusait d'engager le « mouvement socio-politique » sur la voie de la constitution d'une véritable confédération syndicale, avec ses sections, ses unions régionales et locales, ses branches bien délimitées

organisationnellement, présentait aux yeux du groupe dirigeant un autre intérêt : la possibilité de garder le contrôle sans partage de l'appareil central des CO. L'enjeu était de taille et expliquait toutes les résistances : il ne s'agissait pas pour la fraction majoritaire de laisser tranquillement une extrême gauche disparate, mais forte, (en décembre, les 5 principales organisations d'extrême gauche qui sont dans l'ordre : le Parti du travail, l'Organisation révolutionnaire des travailleurs, le Mouvement communiste — ex-maoïste —, la LCR et l'Organisation de la gauche communiste OIC — trotsko-conseilliste —, regroupaient environ 40.000 membres et sympathisants, soit le tiers des effectifs du PCE) constituer un véritable courant syndical, avant que les échéances électorales ne jouent à plein en faveur des partis ouvriers réformistes.

Pourtant à l'issue de sa réunion du 28 septembre, le secrétariat des CO lançait le mot d'ordre « d'affiliation massive » et annonçait la « culmination de ce processus de structuration des CO en syndicat de type nouveau par la tenue d'un congrès général », qui doit se tenir en mars prochain.

Trois événements distincts se sont produits entre le 11 juillet et le 28 septembre qui expliquent cette volte face : la mise au point du projet de réforme syndicale préparée par le ministre Enrique de la Mata ; le développement qu'a connu l'auto-organisation des travailleurs avec la création de la coordination des usines en lutte de Biscaye ; enfin la création de la Coordination des organisations syndicales (COS).

Les entretiens qu'ont eu en août les délégations de l'UGT, de l'USO et des Commissions ouvrières avec le ministre des relations sociales, Enrique de la Mata, ont dissipé les derniers doutes que pouvait avoir la direction communiste des CO : le gouvernement et la bourgeoisie sont décidés à jouer d'entrée de jeu la carte de la division syndicale et vont dissocier dans le temps l'application de la réforme politique et de la réforme syndicale. La première illustration de cela est que pendant tous les derniers mois de l'année 1976 alors que les syndicats « clandestins » pouvaient recruter au grand jour, voire ouvrir des locaux, la police continuait de pourchasser régulièrement les militants de certaines organisations





L'année 1975 a été une année clef dans le développement de l'auto-organisation des luttes

politiques, PCE et extrême gauche.

Comme l'USO, l'UGT et la CNT, qui fonctionnaient déjà comme des syndicats constitués, disposent de structures d'accueil classiques (sections d'entreprise, affiliation) il y a là un risque pour la direction des CO de perdre trop de terrain. Un membre de la direction explique même que les CO ont déjà perdu six mois en voulant garder à tout prix leur conception italienne « du mouvement socio-politique ».

L'unité d'action

C'est le 22 juillet qu'est constituée la COS, mais c'est le 11 septembre que naît réellement ce cartel permanent d'unité d'action entre l'UGT, l'USO et les CO. Ce jour là en effet sont ratifiés et publiés les trois textes fondamentaux de la COS, un « Manifeste aux travailleurs », une « plateforme revendicative » commune et les « bases d'accord » entre les trois centrales.

Le texte des deux premiers points des bases d'accord fixe d'emblée les limites de la COS : « Le but principal de la COS est d'obtenir l'unité d'action sur tout l'Etat espagnol entre les organisations syndicales qui y participent avec comme objectif primordial d'obtenir la rupture politique et syndicale ». Suit alors une clause de style sur l'unité syndicale, « exigence à laquelle la classe ouvrière ne saurait renoncer », et la deuxième phrase de l'article 2 met les points sur les i : « La COS n'est pas une structure de l'unité organique de la classe ouvrière et ne préfigure pas cette unité. La COS se situe dans le cadre d'un processus unitaire fondé sur l'unité d'action. »

La création de la COS est certes une tentative pour contrôler des luttes à partir de la branche industrielle ou de la zone. Elle représente pourtant aux yeux de centaines de milliers de travailleurs, surtout dans les zones ou les secteurs qui n'ont pas connu d'expériences poussées d'auto-organisation un pas en avant sur le chemin de l'unité. Si la grève générale du 12 novembre, contre le plan d'austérité économique du gouvernement Suarez, a été un succès réel (puisque deux millions et demi de

travailleurs ont cessé le travail), ce n'est pas dû au seul poids additionné des trois centrales mais aussi au fait que la riposte bien que limitée (notamment par la séparation entre revendications purement économiques et revendications politiques), s'organisait dans l'unité apparente.

Mais la création de la COS et la « syndicalisation » des Commissions ouvrières indiquent que dans le cadre du compromis global que passe le PCE, celui-ci a pris acte de la division syndicale ; qu'il renonce, pour ne pas indisposer ses alliés sociaux démocrates et autres à édifier un syndicat unitaire. Ce n'est plus que verbalement que le PCE combattra la division syndicale, en cessant de faire du mot d'ordre de « congrès syndical constituant » un axe de bataille avec les autres courants syndicaux.

La grève de riposte en Euskadi à l'assassinat du militant des Commissions ouvrières Jésus Maria Zabala, la mise en place de la commission des délégués élus des usines en lutte de Biscaye, qui a regroupé plus de 200 entreprises, a fait siffler le boulet aux oreilles des dirigeants du PCE en leur montrant tous les dangers que pouvait revêtir pour eux le décalage existant entre la combativité de la classe ouvrière et sa non-structuration syndicale, l'inexistence d'appareils construits de la base au sommet, massifs et reconnus pour contrôler tous les débordements, voire les prévenir.

Les directions syndicales ont dû aussi tirer le bilan de la mésaventure qui est survenue à cette occasion à la COS de Biscaye. Le 18 septembre elle avait appelé à la reprise du travail, alors que la coordination qui se tenait parallèlement appelait à continuer la lutte jusqu'à la libération des grévistes interpellés.

Auto-organisation et unité ouvrière

L'année 1975 a été une année clé aussi dans le développement de l'auto-organisation des luttes, où, pour la première fois se sont mis à fonctionner à un nouveau niveau les structures démocratiques, depuis

**La tendance
à l'auto-organisation,
unitaire et
démocratique des luttes,
a renforcé
le sentiment d'unité
qui existait
chez les travailleurs**

les assemblées générales, jusqu'aux comités de grève locaux voire régionaux. Avant la Biscaye, il y avait eu le comité central de grève de Vitoria qui organisa la riposte aux assassinats perpétrés en mars par la garde civile. Pour la préparation de la grève générale d'Euskadi du 27 septembre, jour anniversaire des 5 dernières exécutions, des coordinations se constituèrent ou se reconstituèrent en Alava et au Guipuzkoa.

Mais cette auto-organisation se développe surtout dans le déroulement des luttes souvent très longues, comme lors de la grève du bâtiment en Galice et au Léon en septembre; puis lors de la grève du bâtiment en Biscaye. A cette occasion, les travailleurs reprirent le schéma d'organisation de la grève générale de septembre: piquets d'extension du mouvement, AG de chantier à 8 heures du matin, 3 assemblées générales à 11 heures dans les 3 zones industrielles de Bilbao, élection de délégués par chantier et formation d'un véritable comité de grève chargé à la fois d'animer la lutte et de représenter les grévistes dans la négociation avec le patronat, en court-circuitant les organismes du syndicat vertical. A cette occasion là, dans les luttes, le mot d'ordre de démission des délégués « démocratiques » élus dans les instances du syndicat consacre le nouveau rapport de force et surtout l'étape franchie par les travailleurs dans la construction de leurs propres organismes de représentation.

Autre caractéristique, décisive pour l'intervention des militants révolutionnaires, de l'état actuel du mouvement ouvrier espagnol, la division syndicale au sommet ne se reproduit pas exactement à la base.

D'autant que la tendance à l'auto-organisation, unitaire et démocratique des luttes, renforce le sentiment d'unité qui existe chez les travailleurs.

Ce besoin d'unité n'est pas nouveau. Fondamentalement il a été forgé pendant les années de lutte contre la dictature, quand la liaison immédiate entre les revendications politiques et économiques, ainsi que l'intransigeance de l'ennemi, en faisaient une des conditions clés de succès ou d'échec des luttes entamées. Aujourd'hui encore, les directions ouvrières réformistes doivent tenir compte de cette tradition d'unité d'organisation et de démocratie.

L'une des questions clés qui se pose pour les révolutionnaires en Espagne est donc de combiner et d'articuler le mouvement vers l'auto-organisation avec la bataille pour l'unité ouvrière et le renforcement de l'unité d'action et la perspective d'unification syndicale.

Un exemple intéressant est sans doute

ce qui s'est passé au sein de la coordination de Biscaye, après la grève générale du 27 septembre, alors que la conjoncture de luttes d'ensemble de la classe ouvrière de cette province se terminait (provisoirement).

Deux positions se sont alors fait jour au sein de la coordination. Le PCE et le PSOE, ainsi que les directions de la COS expliquaient que la structure de la coordination des travailleurs de Biscaye était éphémère et devait se dissoudre dès la fin de la grève générale. Au contraire les forces majoritaires de l'extrême gauche, c'est à dire le Mouvement communiste et la LCR-ETA VI ont expliqué qu'il fallait maintenir la coordination, expliquant qu'en cette période, où la grande majorité de la classe ouvrière n'est pas encore structurée syndicalement par les centrales clandestines, la coordination devait être considérée comme un acquis sur le chemin de la syndicalisation et de l'unité.

Ils ont proposé en conséquence que la coordination se maintienne, non pas comme un regroupement des éléments les plus avancés des diverses entreprises, mais comme un centre nerveux qui impulse le débat sur l'unité syndicale, en intégrant la COS à ce projet. Cette perspective était renforcée par la prévision d'autres échéances à venir, comme la négociation des conventions qui doit commencer en janvier. Et surtout par le fait que des dizaines de milliers de travailleurs, et pas simplement les militants avancés, avaient fait concrètement, dans la lutte, l'expérience de l'unité d'action telle qu'elle était incarnée par la COS.

A côté du développement des centrales syndicales proprement dit, deux autres niveaux d'organisation modèlent l'avancée qu'est en train d'opérer le prolétariat espagnol.

La constitution de « collectifs unitaires ». Ce sont des structures unitaires, sur l'entreprise ou la branche, qui regroupent tous les militants appartenant aux diverses centrales syndicales « clandestines », ainsi que les travailleurs avancés indépendants, et qui commencent à agir comme une force syndicale unitaire organisée.

La stabilisation d'organismes unitaires de délégués. C'est peut être l'expérience la plus importante d'organisation des travailleurs. Ces organismes constituent le cadre le plus unitaire (puisque y sont impliqués tous les travailleurs qui participent aux AG et non seulement les militants syndiqués ou combattifs) à la fois pour la lutte et pour l'activité syndicale



quotidienne et ouvrent la perspective d'une activité de masse généralisée dans la construction future d'un syndicat unique de classe. Les formes de surgissement de ces organismes et le type de tâches autour desquelles ils se stabilisent sont extrêmement variés. Ce sont parfois des comités de grève, formés pendant la lutte et qui se maintiennent à la fin de celle-ci comme structure syndicale unitaire (exemple des commissions représentatives de Vitoria, Babcock Wilcox, etc.). Ce sont parfois des collectifs unitaires qui dans le cadre de la préparation ou de la négociation des conventions collectives, commencent à assumer la direction de l'action revendicative, sous le contrôle des assemblées (Banque et transports de Madrid). Mais il arrive aussi que ces organismes unitaires soient créés comme organe syndical d'entreprise en dehors d'un moment de lutte (coordination des commissions de département des Hauts fourneaux de Biscaye).

Les tâches, autour desquelles ces deux formes d'organismes se structurent, sont à la fois la préparation et la discussion autour des échéances sociales qui se présentent pour l'entreprise (lutte ou négociation de convention) mais aussi des tâches syndicales quotidiennes, comme la lutte pour l'obtention d'un local syndical, d'un local pour les-AG. C'est aussi la constitution de caisses de résistance, la publication d'une feuille unitaire d'entreprise, etc. Ailleurs c'est l'animation de commissions de contrôle sur la sécurité ou les cadences.

Mais si les modalités de surgissement et les tâches autour desquelles se stabilisent ces structures de délégués sont variées à l'infini, elles doivent répondre à trois critères :

- Constituer un cadre d'action unitaire de tous les travailleurs sous le contrôle des assemblées ;

- Assumer l'ensemble des tâches selon les différentes situations : comité de grève pendant la lutte, direction de l'activité syndicale unitaire en dehors des luttes et qu'à chaque moment ce soit cette structure qui représente les travailleurs dans les discussions avec le patronat ;

- Renforcer la tendance à la stabilisation.

Jusqu'à un passé récent, de telles structures n'existaient qu'en période de lutte sous forme de comités de grève. L'aspect nouveau, c'est la possibilité de plus en plus grande, qui existe de les stabiliser après la lutte et qui reflète la volonté d'unité syndicale et d'unité d'action qui existe dans les rangs de la classe ouvrière.



POUR UN CONGRES SYNDICAL CONSTITUANT

D'après Combate, organe de la LCR-ETA ^{VI}



Réunion des CO

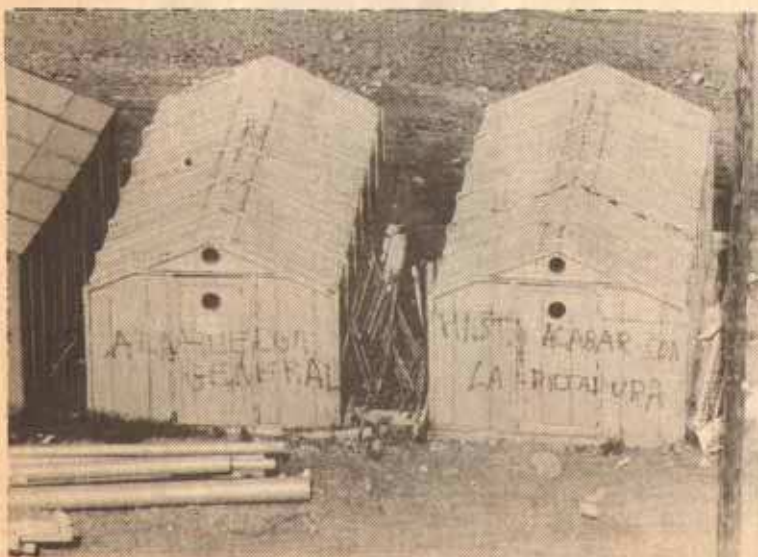
L'axe central de l'orientation et de l'activité des commissions ouvrières doit être le congrès syndical constituant. C'est là « l'issue syndicale » que nous devons défendre et qui doit donner cohérence à nos tâches actuelles. Il y en a qui considèrent que la division syndicale constitue déjà un fait consommé et que le congrès syndical constituant n'est plus qu'une utopie ; il y en a d'autres qui prétendent que les commissions doivent mettre ce projet en veilleuse jusqu'à une « meilleure maturation des conditions d'unité entre travailleurs ». Tous ces arguments oublient un fait essentiel : la force unitaire de l'activité des masses, quand elles auront conquis leur complète liberté. Parce qu'au fond, le congrès syndical constituant doit être un processus qui permette, à partir des centres de travail, l'activité directe de l'ensemble du mouvement ouvrier et son intervention sur le type de syndicat à construire.

I — Une plus grande maturité des conditions unitaires parmi les travailleurs ?

Bien que des sigles différents se présentent aujourd'hui à ses yeux et bien que l'absence d'une totale liberté restreigne encore l'activité des masses, chaque fois que l'occasion s'est présentée, le mouvement ouvrier a mis sur pied des organismes unitaires et révocables, en regroupant tous les courants syndicaux et tous les travailleurs : depuis les commissions représentatives de Vitoria jusqu'à l'actuelle coordination d'entreprises de Biscaye (1), tel fut le chemin. Quelles sont donc les conditions qui manquent ?

Nous considérons pour cela comme une grave erreur le fait que dans le pré-projet des « Principes des commissions ouvrières » pour leur transformation en structures syndicales, toute référence au congrès syndical constituant ait disparu et que seule apparaisse la formule ambiguë de « la recherche de l'unité syndicale librement décidée par les travailleurs » comme « objectif irrenonçable ». Parmi toutes les batailles qui doivent être livrées pour la préparation du prochain congrès des commissions ouvrières, nous estimons que celui sur la réintroduction du Congrès syndical constituant comme unique voie défendue par les commissions, doit être prioritaire.

Mais aujourd'hui, la liberté n'a pas encore été conquise. Nous sommes dans une situation de transition : on ne peut pas encore convoquer ce congrès constituant, mais les conditions existent déjà pour imposer à la dictature un certain niveau d'organisation ouverte de la classe ouvrière. Quelle orientation peut permettre aujourd'hui la plus



large unité de la classe et créer les meilleures conditions pour que l'issue syndicale puisse se réaliser demain par le biais d'un congrès constituant ? Deux axes combinés définissent cette orientation :

1) La construction d'organismes syndicaux unitaires

La nécessité de ces organismes n'est pas une création de notre esprit. Ce sont les travailleurs eux-mêmes qui les mettent de plus en plus à l'ordre du jour. Et nous ne nous référons pas seulement aux organes surgis dans les moments de lutte, mais aussi à leur stabilisation postérieure. La coordination départementale des Hauts fourneaux de Biscaye regroupe depuis plusieurs mois 300 délégués élus et révocables à partir des ateliers. L'organisme unitaire de la banque de Madrid réunit de façon stable les délégués et les membres de tous les courants syndicaux existants. Des commissions représentatives existent dans nombre d'entreprises du Guipuzcoa, où ont été créés divers comités (d'hygiène et sécurité, de contrôle des cadences). On peut aussi citer la structure des délégués à la Roca du Bas-Llobregat (2), ou celles de la métallurgie à Tarrassa. Et surtout les deux expériences les plus avancées en la matière : les Commissions représentatives de Vitoria et la Coordination des entreprises de Biscaye qui, sur la base de structures unitaires d'entreprise, coordonnent majoritairement les travailleurs des usines dans ces provinces.

Ce sont donc des organismes représentatifs, élus et révocables en assemblées d'usine, ou bien en assemblées d'ateliers, de chaînes ou de départements en leur sein. Nous comprenons bien que cette structure ne peut se limiter exclusivement au rôle de « direction syndicale » ou de « comité de grève » de l'usine, et qu'elle doit se ramifier sous formes de différents comités organisant en permanence le maximum d'ouvriers pour prendre en charge les tâches qui découlent de la situation (comités d'information, de vigilance, d'autodéfense ? ? ?). Ce sont donc des organismes stables, provisoires évidemment jusqu'au congrès syndical constituant, qui permettent le développement d'un travail syndical unitaire. Mais, pour que cette stabilité se maintienne, il faut créer des liens permanents entre les travailleurs et ces structures. Pas forcément des cartes d'adhésion, mais à coup sûr des cotisations pour des caisses de résistance, l'édition de bulletins syndicaux, la reconnaissance de la représentativité par le patronat, le droit à utiliser les locaux syndicaux de l'entreprise et de la CNS (3) pour se réunir, etc.

En cet « automne chaud », les organismes créés par les travailleurs pour conduire les négociations et diriger les grèves, constitueront la base la plus sûre pour passer à la création de sections syndicales unitaires. Et l'ensemble de l'avant-garde ouvrière, en particulier les commissions ouvrières, doivent faire en sorte que ces organismes ne limitent pas leur action à l'entreprise ou au chantier, mais puissent se coordonner au niveau de branches et de zones.

Les tâches de ces organes iront des problèmes quotidiens de l'entreprise jusqu'au rôle d'animation du mouvement gréviste sur une zone. Dans la préparation de l'offensive finale contre le franquisme, dans la préparation de la grève générale, ces organismes sont les plus adéquats pour diriger les tâches et l'activité de l'ensemble de la population. Les commissions représentatives de Vitoria ont agi ainsi à l'occasion de la grève du 27 septembre. La coordination des entreprises de Biscaye a commencé à coordonner autour d'elle des représentants des associations de voisins et divers comités populaires, se transformant ainsi en un comité central de grève.

2) Renforcer l'organisation des commissions ouvrières comme structure syndicale

C'est ce qu'avait indiqué en juillet l'assemblée des commissions réunie à Barcelone : transformer en membres des commissions les travailleurs qui sont avec les commissions ; renforcer les structures de branches et les construire là où elles n'existent pas encore ; régulariser les cotisations et les bulletins des commissions ; imposer un

fonctionnement légal en ouvrant des locaux, etc.

Nous sommes convaincus, quelle que soit l'importance du développement des organismes syndicaux unitaires, que la transformation syndicale des commissions ouvrières est nécessaire. Nous avons besoin d'une structure centralisée au niveau du pays, capable de livrer bataille pour l'alternative du Congrès syndical constituant. De par son histoire, qui en fait l'organe le plus représentatif de la lutte du prolétariat contre le capital et la dictature, de par son poids comme organisation majoritaire des travailleurs, les CO dans leur ensemble doivent s'engager dans la défense de l'unité syndicale. C'est, nous le répétons, la ligne qu'il faut faire triompher lors du prochain congrès.

Mais il est nécessaire que, dès à présent, les CO soient le moteur qui impulse ces organismes syndicaux unitaires et qu'elles créent ainsi la base matérielle de la future unité syndicale... Pour cela elles doivent se renforcer, gagner des adhérents. Là où existent des organismes unitaires, elles travaillent en leur sein comme courant ou fraction, comme le secteur qui soutient le plus consciemment leur activité et qui met son propre appareil, ses locaux et ses militants, au service de l'unité.

La structuration syndicale des CO, tout comme des organismes unitaires, doit se définir ouvertement comme provisoire. Nous ne voulons pas que les CO constituent un syndicat de plus agissant à part des autres syndicats. Nous structurons aujourd'hui les CO parce que c'est là la meilleure façon de défendre l'unité syndicale à travers la tenue d'un congrès syndical constituant. Elles doivent aussi défendre cette orientation au sein de la COS (4) en proposant constamment que ce soit la COS elle-même qui s'engage dans son ensemble à impulser les organismes unitaires de base, et mette son appareil à leur service.

Voilà l'alternative unitaire que nous appelons tous les militants des CO à défendre devant le prochain congrès.

II — La coordination générale des commissions

Le 17 octobre s'est réunie à Madrid la Coordination générale des commissions ouvrières. Elle a décidé à la majorité d'éditer des cartes syndicales des CO. Les camarades présents à la réunion proche du courant d'ORT (5) s'y sont opposés. De fait cette proposition avait été émise depuis un certain temps déjà par les membres du « courant unitaire des commissions » et particulièrement par les trotskystes au sein des CO, puisque nous avons soutenu dès le début cette proposition, et que nous avons déjà voté pour, lors de la coordination de la métallurgie le 19 septembre. D'après nous, cette mesure doit être comprise comme une pré-adhésion jusqu'à ce que le congrès décide ou non de la constitution des CO en organisation syndicale. Nous croyons que c'est une mesure utile de deux points de vue :

1) parce qu'elle permet de dépasser la forme désorganisée des CO et de commencer à organiser en leur sein tous les travailleurs qui le désirent ;

2) parce que la démocratie dans l'élection des délégués au congrès ne sera ainsi plus seulement un vœux pieu, mais quelque chose de matériellement contrôlable : chaque délégué représentera un nombre proportionnel de membres et on pourra éviter la pénible situation de manœuvres bureaucratiques et de manque de représentativité qui s'est produite lors de l'assemblée de juillet à Barcelone.

Ceci dit, nous considérons que les camarades de l'ORT ont parfaitement le droit de maintenir leurs positions et qu'ils doivent avoir la plus large possibilité de les défendre dans le débat et dans le congrès lui-même. Jusqu'à ce que le congrès tranche sur la forme de structuration syndicale des commissions, la question doit être débattue et soumise au vote.

L'avant-projet présenté par le secrétariat dit : « Les travailleurs qui sont avec les commissions, qu'ils s'affilient ou non, peuvent participer à tout ce qui concerne la vie syndicale des CO. » Nous ne sommes pas d'accord avec cet article. Si le Congrès approuve la



structuration syndicale définitive des CO, ce sont les affiliés qui doivent décider de leur vie interne. Sinon, ou bien sous les théories du « nouveau syndicalisme » se cache le refus de l'assemblée générale d'usine comme organisme souverain de décision des travailleurs, ou bien se met en branle un mécanisme qui permette à la bureaucratie syndicale d'échapper au contrôle des membres.

« L'assemblée des membres ne pourra s'opposer à des adhésions que pour de graves raisons de malhonnêteté de classe. En tout cas il y aura appel aux organismes supérieurs. » L'organe souverain d'une organisation syndicale est la section syndicale d'entreprise. Aucune de ses décisions ne peut être changée par les organismes supérieurs à moins que nous accordions à la direction syndicale la possibilité d'en faire à sa tête. Cet article 4 recèle donc un danger qui doit être combattu en affirmant pour principe la souveraineté de l'organisation syndicale de base. D'autant plus que la notion vague de « manque d'honnêteté de classe » peut être utilisée pour écarter des militants qui défendent des positions politiques distinctes de celles de la direction ou de la majorité dans une structure syndicale déterminée.

Les positions défendues par le camarade Ariza (6) dans son rapport sur les « tâches d'organisation » sont, pour le moins confuses et ambiguës. Le rapport traduit un sentiment réel de larges secteurs des commissions : « Il y a des secteurs qui redoutent que la structuration syndicale des CO porte préjudice aux mouvements unitaires existants » ; et il tente de dissiper cette crainte en indiquant que parmi les objectifs de la structuration des CO figure celui de rassembler ceux qui sont avec les commissions afin de renforcer le caractère unitaire de ces mouvements.

Mais en même temps le rapport note aussi : « Les commissions elles-mêmes constituent la base d'un syndicat de type nouveau pour lequel nous avons lutté dès notre origine ».

Entreprendre aujourd'hui de créer des syndicats en dehors des CO reflète entre autres choses un manque de confiance dans la capacité des CO à aider le mouvement ouvrier à atteindre l'unité syndicale... Avec cette idée de créer des syndicats en dehors des CO on ne fait qu'augmenter la pluralité syndicale... Dire que ce sont les travailleurs qui créent leurs syndicats laisserait entendre que les CO ne sont pas l'œuvre des travailleurs. Apparemment les traits sont lancés contre les positions qui veulent impulser dès maintenant la formation de syndicats unitaires d'entreprises et de branches en l'opposant à la structuration syndicale des CO. En réalité, la thèse de fond, c'est qu'il faut empêcher toute création d'organismes unitaires au delà de l'entreprise, même dans le cas où elles défendent en même temps le renforcement organisationnel des CO comme organisation syndicale.

Suffit-il que les CO défendent l'unité syndicale pour que soient réellement créées dès à présent les conditions de cette unité ? Nous croyons sincèrement que non. Nous affirmons que l'organisation syndicale des CO est une condition pour que cette unité se réalise. Mais nous avons dit que, vers le syndicat unique, il faut marcher sur deux pieds. Et l'autre pied, c'est précisément la consolidation de structures unitaires, les plus largement coordonnées au niveau inter-entreprises. On peut discuter sur les mots ; mais si la structure unitaire organise des caisses de résistance, conduit les négociations, c'est de fait une structure syndicale. Et si elle n'assume pas ces tâches, alors quelle est la fonction de ces « mouvements unitaires » dont parle le rapport ? Le texte ne dit pas un mot à ce sujet. Tout ce qu'il explique est en négatif : elle ne doit pas se définir comme structure syndicale parce que c'est le rôle des CO ; quant à l'unité syndicale elle doit se réaliser à travers la COS... Et ce refus de structurer les organismes de base et de leur attribuer des tâches syndicales s'explique par deux types d'arguments :

Le premier, c'est que cela reviendrait à s'opposer aux CO et à les affaiblir. Nous croyons au contraire que la meilleure façon pour les CO de se renforcer, c'est précisément qu'elles assument la création et le développement de ces organismes et qu'elles n'opposent pas leurs propres structures là où ils existent ; qu'elles se définissent plutôt comme courant ou fraction en leur sein, comme le courant qui prouve dans les faits qu'il est le plus chaud partisan de la coordina-

tion la plus large de tels organismes ; celui qui met le plus résolument à leur service son propre appareil ; celui qui défend avec le plus de conséquence que la COS doit promouvoir cette forme supérieure d'unité syndicale ; celui qui défend partout la voie du Congrès syndical constituant, non seulement comme un congrès d'unité entre les différentes tendances, mais d'une unité qui s'appuie sur les délégués des assemblées d'usines ... Tout ceci ne s'oppose en rien au renforcement immédiat des commissions ; mais cela s'oppose à la conception du courant majoritaire des CO. En réalité, c'est cette conception qui s'oppose à la formation et à la coordination de structures syndicales unitaires.

Le second argument du rapport réside dans la caractérisation de ces structures syndicales unitaires comme « syndicats corporatifs que le capitalisme pourrait manipuler comme des jouets ».

La démagogie est ici évidente. On invente un ennemi inexistant pour combattre en le ridiculisant la réalité des structures syndicales unitaires. Il ne s'agit pas de donner aux organismes unitaires le

caractère de syndicats « inachevés » ; nous avons été les premiers à nous y opposer et à critiquer par exemple la constitution d'organes tels que le comité exécutif des postes (7). Mais il serait bon que le camarade Ariza explique aux travailleurs de Biscaye en quoi la grande expérience qu'ils sont en train de vivre avec la Coordination des entreprises se révèle corporative, inutile dans la lutte contre le capitalisme, manipulable par lui ... Et qu'il commence par l'expliquer aux commissions ouvrières de Biscaye elles-mêmes qui ont donné tout leur soutien à cet organisme.

Le congrès des CO doit être clair à ce sujet. Reprenant une partie du rapport présenté par Ariza, le congrès doit affirmer que les CO se constituent en organisation syndicale pour renforcer à leur tour la formation d'organismes syndicaux unitaires d'entreprises, de branches, de zone, de province et jusqu'au plus haut niveau, en ouvrant la perspective du Congrès syndical constituant vers la conquête des libertés.

ANNEXE 1

La Coordination générale des entreprises de Biscaye

Dans le feu de la mobilisation générale par laquelle le peuple basque a répondu à l'assassinat d'un jeune militant de Fontarrabie, les travailleurs de Biscaye ont monté leur propre organisation : **la coordination générale des entreprises**.

Le 14 septembre, se sont réunis pour la première fois environ 150 délégués ; le samedi suivant, il y avait déjà 320 représentants ouvriers de 103 entreprises, porte-paroles de la coordination de Basauri et délégués de Mungia. Le 25 septembre, se joignaient à la coordination des représentants de la construction et des zones de Durango, Amorebieta, Recalde et Bilbao-centre, et pour la préparation de la journée de grève générale du 27 s'ajoutaient encore des représentants des commissions pro-amnistie, des villages et des parents de prisonniers (comme auditeurs) et certains enseignants et étudiants.

En même temps, les réunions d'assemblées d'usine, d'ateliers et de villages et l'élection de délégués en leur sein se sont généralisées de plus en plus : le 27, l'assemblée de grévistes de Lamiaco a décidé de mettre sur pied une coordination élue par tous les travailleurs du village et de désigner ses représentants à la coordination générale ; à Amorebieta, on a élu de nouveaux délégués lors d'une assemblée centrale ; à Durango, on a fait les premiers pas vers une coordination d'usines, d'ateliers, de commerçants, d'étudiants et de travailleurs de la santé.

La coordination des entreprises s'est progressivement affirmée comme un formidable centre organisateur du mouvement ouvrier de Biscaye.

Un centre démocratique : en son sein, les représentants directs de 200 000 travailleurs font l'expérience de la démocratie ouvrière la plus large, par la discussion et le vote de chaque initiative à prendre dans la conduite de la lutte et dans la résolution de tous les problèmes d'organisation qui apparaissent (élection de commissions, de présidents et secrétaires de réunions).

Un centre conscient de ses responsabilités dans la direction de la lutte : nous en avons un exemple clair dans son attitude face au problème des camarades arrêtés aux premiers jours de la lutte. La coordination sut impulser avec audace et intelligence le combat pour leur libération (qui fut finalement arrachée) en combinant une phase de trêve de 48 heures avec un nouvel appel à la grève le lundi 20 septembre. Sa responsabilité s'est également manifestée à l'heure d'ouvrir un débat autocritique avec les camarades, comme ceux de Lemoniz, qui ne comprenaient pas ou n'étaient pas d'accord avec la tactique de la trêve.

Un centre capable d'offrir des perspectives à la mobilisation et d'impulser la participation directe de douzaine de milliers de travailleurs à la prise de décisions sur le cours de la lutte : convocation d'assemblées générales à Sestao, Basauri et Erandio pour donner une issue à la lutte en riposte à l'assassinat de Zabala, convocation d'assemblées d'usines pour la journée du 27.

Bien sûr, la Coordination des organisations syndicales (la COS, qui regroupe les Commissions ouvrières, l'UGT et l'USO) s'est montrée réticente à appuyer ce centre d'organisation et de démocratie ouvrière, qu'incarne la Coordination des entreprises. Le dimanche 19, la COS rendait public un appel au retour au travail après la trêve de 48 heures, alors que la coordination convoquait à la grève pour le lundi, interprétant correctement le mandat des assemblées de base. Et même après que le succès du mot d'ordre de grève ait clairement confirmé la confiance de milliers de travailleurs dans leur coordination, certains membres de la COS affirmaient : « Ou bien on obtient pour de bon la liberté syndicale, ou bien les grèves qui s'organisent vont être d'une nature telle que ni la COS ni personne ne pourra plus les contrôler » (*El Pais* du 22/9).

Nombre de travailleurs ont été surpris à juste titre de telles attitudes et affirmations de la COS. La Coordination d'entreprises n'a-t-elle pas démontré sa capacité à « contrôler » (diriger démocratiquement) la lutte ? La COS n'aurait-elle pas du envoyer une délégation à la coordination d'entreprises pour discuter là ses positions sur l'opportunité de reprendre la lutte ou non le lundi, au lieu de sortir de son côté un appel à reprendre le travail ? La COS n'aurait-elle pas dû se préoccuper davantage d'appuyer sans réserve la décision de centaines de délégués des assemblées et se lamenter un peu moins de son incapacité à « contrôler » la grève ouvrière ?

Récemment, les Commissions ouvrières ont décidé de soutenir la coordination d'entreprises, comme la voie la plus efficace dans la lutte pour la liberté et l'unité syndicales. La position des Commissions ouvrières, peut et doit être un stimulant important pour que l'ensemble de la COS (qui comprend en outre l'UGT et l'USO) rectifie son attitude face à la coordination et se décide à y faire connaître sa position et à se soumettre au vote démocratique des délégués.

D'autre part, dans la voie de l'unité syndicale, il devient chaque jour plus urgent que la COS ouvre ses portes aux organismes syndicaux qui n'y sont pas encore représentés. Les Commissions ouvrières devront aussi se battre pour cela.

III — Le courant unitaire, une alternative pour les commissions.

La presse s'est fait écho de la formation d'un courant unitaire au sein des commissions. L'ensemble des travailleurs polarisés autour de la ligne et de l'activité de la LCR au sein des commissions sont partie prenante de ce courant. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire d'en clarifier les objectifs.

Personne n'ignore la crise que traversent actuellement les CO. La presse a exploité les aspects les plus « sensationnalistes » de cette crise. Mais la cause fondamentale réside dans la ligne suivie par le courant proche du PCE et la direction politique majoritaire, qui met en péril non seulement le développement des CO, mais aussi la perspective d'unité syndicale. Avant, pendant, et après l'Assemblée de Barcelone des CO, elles ont offert l'image d'un organisme ultra-bureaucratisé, dans lequel toutes les instances de direction et de coordination émanaient des instances du PCE, dans lequel il n'y avait pas possibilité de discuter et encore moins de remettre en cause « la ligne de la majorité », dictée au service exclusif de la fraction du PCE. La réunion de Rome du comité central du PCE et l'apparition de Camacho comme porte-parole de son parti, mit un comble à cette image d'appropriation et d'utilisation des CO de la part du PCE.

Le courant unitaire est né dans ce contexte : avec la volonté d'affronter ce processus de bureaucratisation, de lutte pour des CO démocratiques et ouvertes à toutes les tendances. Mais quand la convocation du prochain congrès des CO a ouvert le débat syndical, le courant unitaire s'est également trouvé confronté à l'orientation

syndicale de la position majoritaire dans les CO. Aujourd'hui, c'est autour de ces thèmes (la démocratie dans les CO et l'orientation syndicale) que le courant unitaire présente une alternative pour la direction des CO ; une alternative qui ne se contente pas d'une présence, mais qui prétend gagner la majorité au sein des CO ; gagner la majorité par un débat démocratique et ouvert pour sortir les CO de leur crise actuelle et leur faire jouer un rôle de premier ordre dans la bataille pour l'unité syndicale dans notre pays.

Dans sa conférence de présentation à la presse, le courant unitaire s'est expliqué le 28 octobre à Madrid, sur ses positions dans les termes suivants : « Le courant unitaire des CO s'est construit pour impulser en leur sein les propositions syndicales qui nous paraissent nécessaires pour que les commissions, fidèles envers leur tradition historique et conformément à l'attente des travailleurs, jouent un rôle décisif pour atteindre la constitution d'un syndicat unitaire. Nous œuvrerons à ce que les CO se transforment en une structure syndicale puissante quant à son nombre d'adhérents par entreprises, branches, localités, provinces, nationalités, et au niveau du pays tout entier. Nous impulsons en conséquence la tenue de congrès des CO dans chaque nationalité et ensuite dans l'ensemble de l'Etat sur la base de :

- l'affiliation nominale des travailleurs et l'élection par eux de délégués,
- le développement démocratique maximum afin que les différentes positions syndicales, tant majoritaires que minoritaires, puissent faire connaître leur programme à tous les adhérents en vue de la préparation du débat pour le congrès.

ANNEXE 2

Manifeste de la classe travailleuse de Biscaye

Une fois de plus, en mettant en pratique un droit aussi élémentaire que celui de manifester, un travailleur a été assassiné ; et en essayant de manifester notre propre riposte, nous sommes nous mêmes de nouveau maltraités par les forces répressives qui ouvrent le feu.

Devant la gravité de ces faits et la fréquence avec laquelle d'autres faits similaires se sont produits, nous nous sommes vus obligés d'adopter des mesures à la hauteur de leur importance.

nous avons organisé une grève générale, massive, avec tous les secteurs populaires avec lesquels nous avons toujours manifesté dans nos quartiers et nos villages. Nous avons de puissantes raisons pour agir comme nous l'avons fait : nous avons été mis en branle par les liens de solidarité que nous avons avec l'ensemble des travailleurs d'Euskadi ; une profonde faim de justice nous anime ; enfin, nous sommes mûs par la ferme conviction que ce n'est qu'en frappant le grand capital où il est sensible, dans ses intérêts économiques, en arrêtant les usines et en occupant les rues de nos villages, que nous parviendrons à convaincre le gouvernement et les autres organes de pouvoir, du fait que la vie d'un travailleur, d'un fils du peuple coûte trop cher pour qu'il se permette de la détruire impunément.

C'est pourquoi nous dénonçons la répression effrénée que subit systématiquement notre peuple, et l'attitude des prétendues forces de l'ordre que nous ne pouvons qualifier autrement que de criminelle ; et nous exigeons la responsabilité correspondante de tous ceux qui, d'une manière directe ou indirecte, en tant qu'agents matériels en raison de leur charge, ont provoqué d'aussi lamentables résultats. Nous sommes conscients qu'aussi longtemps qu'existeront ce type d'institutions et de lois répressives, nous n'aurons pas les garanties suffisantes pour l'exercice des libertés démocratiques et nationales. Nous dénonçons également les informations tendancieuses et totalement

partiales, dénuées de toute objectivité, de la part de la presse quotidienne de Biscaye. En conséquence, nous déclarons notre ferme volonté de continuer à combattre unis avec tous les peuples de l'Etat espagnol, pour la conquête des revendications actuellement les plus ressenties par tous les travailleurs :

1) L'amélioration immédiate des conditions de vie et de travail de la classe ouvrière :

- Readmission de tous les licenciés à leur poste de travail ;
- Mesures efficaces pour garantir le plein emploi ;
- Pour un salaire digne qui satisfasse tous nos besoins et qui ne soit pas constamment rogné par l'augmentation croissante du coût de la vie.

2) La légalisation immédiate de tous les partis et organisations ouvrières sans exclusives et l'ouverture d'un processus constituant.

3) Amnistie totale.

4) Mise sur pied des mécanismes pour que le peuple d'Euskadi exerce librement son droit à l'autodétermination.

5) La reconnaissance sans aucune limite de la liberté syndicale, du droit de grève, de réunion et de manifestation.

Ce mouvement que nous avons impulsé, nous, la classe ouvrière du peuple de Biscaye, et qui est parti des assemblées unitaires d'entreprises, et qui s'est coordonné dans les assemblées des différentes zones, a été l'une des expériences organisationnelles les plus riches que nous ayons vécues ; et elle montre le chemin clair de la construction de l'unité de la classe ouvrière et du peuple pour la conquête des libertés dont nous avons besoin. Nous déclarons que la tenue pendant la lutte de ces trois assemblées de tous les travailleurs de Biscaye, constitue la plus importante victoire que nous ayons obtenue ces dernières années.

**Vive l'unité de la classe travailleuse et du peuple.
Vive Euskadi libre.**

— le droit de toutes les tendances des CO à accéder démocratiquement aux postes de direction sur la base de la plus stricte proportionnalité

Nous pensons que la bataille pour l'unité syndicale à travers le congrès syndical constituant, dans lequel les CO devraient se dissoudre en tant que syndicat, doit être pleinement assumé par les CO ; pour cela il faut que :

— la structuration des CO comme syndicat qui lutte le plus conséquemment pour l'unité syndicale,

— que nous, confédération syndicale des CO, nous commençons à impulser et appuyer les organismes syndicaux unitaires tant au niveau des entreprises et des branches, qu'au niveau des provinces et des nationalités,

— que nous défendons et proposons l'unité d'action la plus large et la plus effective entre toutes les organisations syndicales, en répercutant le sentiment unitaire de la base. »

Conjointement à ce communiqué, le courant unitaire a rendu public un document sur « les positions fondamentales que nous défendons ».

1) Sur les nationalités :

« La nécessité de reconnaître le principe de souveraineté des centrales syndicales des nationalités et régions, et de leur droit à se doter de leurs propres statuts et programmes d'action, ainsi que d'adopter les formes organisationnelles les mieux adaptées à leurs conditions.

2) Sur les adhésions

« La nécessité de reconnaître le droit des adhérents à déterminer les orientations et la pratique de l'organisation ... Les dirigeants majoritaires introduisent une théorie et une pratique préjudiciable : d'une part la non distinction entre affiliés et non-affiliés, quant à leur participation à la vie associative, loin de constituer un principe démocratique, implique la dilution des droits des adhérents et la possibilité de contrôle bureaucratique par la force qui a le plus de militants dans les commissions ... »

3) Sur le sens de l'adhésion actuelle

« Nous comprenons que le processus d'adhésion est le début de la participation active de tous les travailleurs qui sont dans les commissions ... (Mais les dirigeants du courant minoritaire), à partir de la dernière réunion de la Coordination générale, attribuent à l'adhésion une signification totalement bureaucratique, en passant par dessus les souhaits de plus en plus manifestes de participation de la base des CO : ils font de la construction des syndicats un préalable à l'affiliation, qui s'en trouve réduite à une simple adhésion aux décrets de la direction en éliminant toute contribution réelle de la base. Face à une pratique aussi unilatérale, nous appelons à freiner ce processus et, en tout cas, nous sommes obligés de dire publiquement que toutes ces structures doivent garder un caractère provisoire tant que la voix des milliers d'affiliés aux commissions ne se sera pas faite entendre. »

4) Sur le fonctionnement démocratique :

« Toute décision doit être précédée d'un débat à la base et résulter en conséquence d'une prise de position des membres des CO ... Il faut mettre en pratique la représentation proportionnelle aux votes obtenus par les différentes candidatures pour l'élection des organismes à tous les niveaux ... Nous réclamons l'incompatibilité de l'appartenance à la direction des Commissions et la représentation publique du parti auquel appartient le dirigeant concerné. »

Finalement, au cours même de la conférence de presse, le courant unitaire a présenté sa position, concernant la lutte contre l'oppression des femmes, en insistant sur la nécessité d'une plus grande participation des femmes aux tâches de direction des commissions et la constitution d'organes spécifiques pour la défense de leurs intérêts.

En même temps qu'il précise et complète ces thèmes de batailles pour l'unité et la démocratie syndicale, le courant unitaire doit aussi lutter pour que les commissions ouvrières assument la défense d'un programme de lutte susceptible d'ouvrir la voie à la plus large action directe du mouvement de masse contre le capitalisme et la dictature.



Mobilisation des travailleurs de la métallurgie à Barcelone en 1975

La bataille contre les tentatives du capital de faire payer la crise économique aux travailleurs et d'étendre le chômage, appelle des mots d'ordre de lutte autrement concrets que celui « de garantie de l'emploi », auquel s'en tient en général la direction des CO et des organisations syndicales.

Cette bataille appelle la conquête du droit de veto des assemblées ouvrières contre tout licenciement, l'amnistie du travail (8), la nationalisation sous contrôle ouvrier de toutes les entreprises en crise ainsi que de tous les monopoles industriels et financiers, la répartition des heures de travail entre tous les bras disponibles par branche et par zone (échelle mobile des heures de travail). La garantie d'un salaire décent implique de lutter pour une augmentation égale pour tous de 8 000 pesetas (à peu près 500 F) et l'échelle mobile des salaires sur la base d'indices définis par les organisations ouvrières. La défense de l'unité de la classe conduit à exiger un salaire égal pour un travail égal, la fin de la piraterie que constitue le travail temporaire et intérimaire, la titularisation des travailleurs qui sont dans ce cas ... En plus, les CO doivent se faire le meilleur défenseur de l'ensemble des revendications sociales qui sont mises en avant aujourd'hui : avec la lutte contre l'oppression des femmes, elles doivent prendre en charge le combat contre l'embrigadement de la jeunesse, le soutien au mouvement des quartiers, contre l'enseignement et la médecine capitalistes, la solidarité au mouvement des soldats, la lutte pour une réforme agraire radicale.

Dans un combat unique pour toutes ces revendications, sans qu'aucune ne soit abandonnée aujourd'hui pour être envoyée à un futur indéterminé, les CO doivent se faire le fer de lance de la lutte pour le renversement du franquisme, pour la destruction de toutes les institutions de la dictature, pour la pleine conquête des libertés. La combinaison de cet ensemble de revendications dans un programme d'action des commissions doit montrer la voie de l'action proposée par les commissions : la grève générale.

(1) voir annexe n° 1

(2) voir annexe n° 2

(3) CNS : syndicat corporatif vertical mis en place par la dictature franquiste.

(4) Coordination des organisations syndicales, qui regroupe les Commissions ouvrières, l'USO et l'UGT sur une plateforme unitaire (voir annexe n° 4)

(5) Organisation révolutionnaire des travailleurs, organisation maoïste issue des courants chrétiens.

(6) Julian Ariza, l'un des principaux dirigeants du secrétariat des commissions ouvrières.

(7) Le parti du travail a pris l'initiative à Madrid de constituer un syndicat minoritaire chez les postiers, dès avant la rupture du PT et sa sortie des commissions ouvrières.

(8) Amnistie du travail : revendication que l'amnistie exigée pour les prisonniers politiques soit aussi une amnistie du travail, c'est à dire une amnistie pour les travailleurs sanctionnés ou licenciés pour fait de grève ou association illicite. Dans certaines entreprises, comme la Babcock au Pays Basque, une victoire hautement symbolique a été remportée sur ce point.

ANNEXE 3

Lutte des travailleurs de la Roca

La compagnie Roca-radiateurs compte dans son entreprise de Gava un personnel d'environ 4.700 travailleurs, ce qui en fait l'une des principales entreprises du Bas-Llobregat et de toute la Catalogne. D'où l'importance de la lutte exemplaire menée par les travailleurs de Roca, qui ont obtenu la reconnaissance explicite par la direction de leur commission de négociation.

Tout part de la grande grève qui a mobilisé pendant quarante jours à partir du 28 février les ouvriers des usines Roca à Séville, Madrid, Sabadell et Gava avec pour seule revendication une augmentation égale pour tous d'environ 300 F (4 000 pesetas). Le patronat répondit par des licenciements, dont le refus devint à son tour la revendication centrale. Tout au long de ces quarante et quelques jours on pu vérifier deux choses : l'énorme combativité de l'ensemble des travailleurs d'une part, mais de l'autre le manque d'organisation qui mit à plusieurs reprises la grève en péril.

L'affaire se termina sans licenciement et avec une augmentation de 3000 pesetas (210 F) pour tous. Mais tout aussi importante que la victoire remportée, fut la conscience générale de se préparer aussitôt à l'échéance proche du renouvellement des conventions collectives. Dès lors, une entreprise qui était pratiquement restée depuis 71 en marge des grandes luttes du Bas-Llobregat et était considérée comme attardée du point de vue de sa combativité, a vécu une expérience d'auto-organisation qui est devenue aujourd'hui un exemple de pointe pour toute la zone.

Dans cette expérience on peut distinguer trois niveaux combinés.

- D'abord l'élection de délégués par sections, en assemblées, responsables et révocables à tout moment par celles-ci. Ce processus amorcé pendant la grève de mars s'est consolidé à travers le retour au travail, à partir de l'activité développée par la commission ouvrière : plus de 50 délégués ont été élus dans les ateliers tandis que les assemblées exigeaient la démission des « enlases et jurados » (délégués du syndicat vertical). Dans les cas où ces délégués étaient reconnus comme des militants authentiques, on les réélisait comme délégués. Pour atteindre une plus grande efficacité, l'assemblée des délégués de l'usine procéda à l'élection de 15 de ses membres pour former le comité des délégués. La tenue d'assemblées plénières commença à s'institutionnaliser comme méthode de travail et lieu de décision sur les points les plus importants.

Au moment de renouveler la convention, les travailleurs appuyaient par une grève générale de 24 h, le 29 septembre, leur volonté de faire reconnaître leurs délégués comme seuls porte-paroles : l'entreprise fut obligée d'accepter.

- **Le deuxième aspect de cette expérience porte sur la question syndicale.**

Les travailleurs ont exprimé massivement, et à plusieurs reprises, leur refus total du syndicat vertical et leur aspiration à un syndicat ouvrier, à un syndicat unique de classe. C'est pourquoi la structure dont ils se sont dotés pour la négociation de la convention, l'assemblée des délégués, sert maintenant à construire la section syndicale ou l'organisme syndical unitaire de l'entreprise, dans laquelle s'intègrent tous les travailleurs, par delà leur appartenance aux organisations syndicales existantes (CO, UGT). A l'initiative de la commission ouvrière de l'entreprise, se tient une réunion commune des délégués de l'assemblée avec les militants des CO, un militant de l'UGT présent dans la boîte et quelques indépendants. Cette réunion discute un « projet de base pour la constitution de la section syndicale unique de Roca ». Le document est diffusé à tous les travailleurs et commence à être discuté dans les ateliers préalablement à sa



Mobilisation des travailleurs de la métallurgie à Barcelone en 1975

ratification par l'assemblée générale. Il avance la nécessité de l'organisation de tous les travailleurs dans cet organe syndical unitaire d'entreprise fondé sur les principes de la démocratie ouvrière : l'élection et la révocabilité de tous les organes, le rôle souverain des assemblées, le droit aux différents courants ou tendances à s'exprimer en son sein.

Cet organisme se présente surtout comme une structure d'activité syndicale permanente pour la plupart des travailleurs : constitution de commissions de contrôle sur les cadences, sur l'hygiène et la sécurité... Se posent également comme tâches la gestion de la caisse de résistance, la mise sur pied d'une assistance juridique, la coordination avec d'autres entreprises et la lutte pour la réunion d'assemblées permettant de renforcer l'unité au niveau de la branche et de la zone.

- **Le troisième aspect**, également à partir de la grève de mars, c'est la reconnaissance de la commission ouvrière de l'entreprise. De même que dans presque tout le Bas-Llobregat, l'attitude du PSUC à partir du résultat obtenu dans les dernières élections syndicales, a consisté pratiquement à dissoudre l'activité des CO en tant que telles. Au lieu de tirer parti de la victoire pour les renforcer, la seule activité développée par le courant majoritaire le fut par le canal des « enlases et jurados » et de l'Intersyndicale. Maintenant, la réémergence de la commission ouvrière de Roca se fait autour de trois axes : d'un côté l'impulsion d'organismes unitaires qui dépassent qualitativement le rapport de force que les candidatures unitaires et démocratiques permettaient d'imposer ; d'autre part, comme résultat de l'appui à cet organisme unitaire, le renforcement de la CO elle-même ; c'est là un exemple clair du fait que le développement des commissions et des organismes unitaires ne sont pas contradictoires, mais que le soutien résolu à la constitution des seconds contribue au contraire à renforcer les premières. Enfin, la volonté de la CO de Roca d'étendre leur expérience aux autres entreprises du Bas-Llobregat.

Aujourd'hui, quand la bourgeoisie et y compris des forces du mouvement ouvrier lui-même attisent le feu de la division syndicale, quand les courants, malgré leurs propres positions unitaires, donnent cette division comme un fait acquis et se refusent à la combattre, l'exemple de la Roca de Gava démontre que l'unité est non seulement nécessaire mais possible.

ANNEXE 4

Plate-forme revendicative commune de la COS (Septembre 76)

Salaires

1) Un salaire minimum interprofessionnel garanti, avec échelle mobile, qui permette au travailleur et à sa famille de mener une vie digne.

2) Révision automatique des salaires dès que la hausse des prix a franchi 3 % pour garantir le pouvoir d'achat. Participation syndicale à la commission de l'indice des prix.

3) Intégration progressive des primes, des bonus, etc. au salaire pour éviter qu'elles ne soient pas touchées dans certaines circonstances (vacances, maladie, etc.).

4) Garantie à 100 % du salaire réel en cas de maladie, d'invalidité, de chômage de mise à la retraite ou d'accident, révisé ultérieurement selon les réajustements, ou les conventions d'entreprise. Pour l'assurance chômage, création d'une caisse nationale alimentée par l'Etat et les entreprises.

5) Exemption des impôts directs sur le salaire, de l'IRTP (1) pour les salaires inférieurs à 28 000 F par an. La sécurité sociale dans tous les cas doit être à la charge de l'Etat. Tout cela nécessite une réforme fiscale urgente.

6) Paiement minimum de 50 % de leur salaire réel aux jeunes qui effectuent leur service militaire. De 100 % s'ils ont des charges familiales.

La journée de travail

7) 40 heures de travail par semaine, avec deux jours de congés consécutifs. 35 heures en cas de travail nocturne toxique, pénible ou dangereux. Suppression progressive des heures supplémentaires, sans suppression de salaires, pour lutter contre le chômage.

8) Un mois de congés payés.

9) Inclusion dans la journée de travail des heures de formation professionnelle. Le salaire et le financement des centres professionnels sont à la charge de l'entreprise.

Les conditions de travail

10) Contrat de travail : la période d'essai est réduite à 15 jours.

11) Retraite à 60 ans, ou après 40 ans de service dans l'entreprise, avec 100 % du salaire réel, révisable périodiquement, parallèlement à l'augmentation du coût de la vie.

12) Défense du poste de travail quelle que soit la situation de crise :

- en réduisant la journée de travail
- en diversifiant la production
- en touchant 100 % du salaire réel.

13) Refus de l'augmentation des cadences, comme contrepartie des augmentations de salaires. Diminution progressive des cadences actuelles, sans répercussion salariale.

14) Contrôle ouvrier sur l'organisation du travail.

15) Suppression des travaux toxiques ou dangereux par la mise en œuvre des installations et des moyens techniques nécessaires.

16) Réduction au minimum possible des catégories professionnelles et donc réduction de l'éventail des salaires.

17) Egalité totale entre la femme et l'homme, dans tous les aspects du travail. Salaires, catégories professionnelles, formation professionnelle, etc.

Revendications sociales

18) Droit à des logements dignes, avec des loyers qui ne dépassent pas 10 % du salaire. Obligation de mettre en location les logements inhabités depuis plus d'un an, dans les mêmes conditions.

19) Equipements et services dans les quartiers et les zones rurales : garderies, écoles et collèges, zones vertes, transports en nombre suffisant, pratiques et bon marché, marchés municipaux, asphaltage des routes, éclairages public et voirie.

20) Sécurité sociale et santé : construction d'un dispensaire avec tous les services dans chaque zone d'unité hospitalière dans chaque arrondissement ou canton. Contrôle de la gestion de la SS et des mutualités par les travailleurs et les usagers. Participation à la gestion des centres sanitaires des médecins et du personnel infirmier. Elargissement de la SS à l'ensemble des travailleurs industriels des services et de l'agriculture, quelle que soit leur situation de travail (chômage, licenciement, etc.).

21) Enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à 16 ans, payé par l'Etat.

22) Temps libres : construction de centres sociaux, de bibliothèques, de musées, de centres sportifs, de locaux pour les associations de voisins, avec les moyens nécessaires pour ces activités de fin de journée.

23) Lutte contre la pollution. Obligation aux entreprises polluantes et à l'Etat d'installer les appareils et les épurateurs, anticontaminants, etc., ainsi que de prendre en charge l'élimination des déchets industriels.

24) Démocratisation des circuits commerciaux, pour éviter les monopoles et abaisser les prix.

Revendications politiques

25) Liberté syndicale — y compris pour les fonctionnaires — et d'association politique sans limitation.

26) Construction d'un syndicalisme de classe autonome, indépendant, démocratique et unitaire.

27) Libération des prisonniers politiques et syndicaux, retour des exilés et reconnaissance de leurs droits. Amnistie du travail.

28) Reconnaissance des droits d'association, de réunion, d'expression — avec la possibilité d'accès aux mass media et de manifestation.

29) Reconnaissance du droit de grève comme moyen de défense de nos intérêts.

30) Reconnaissance des droits de réunion, d'assemblée de propagande au sein des entreprises, garanties par rapport à leur emploi pour les représentants authentiques des travailleurs, qu'ils aient ou non une charge syndicale.

Commissions ouvrières
Union générale des travailleurs
Union syndicale ouvrière.

(1) IRTP : impôt direct perçu sur salaire.

LA LC ET LA LCR FACE A LA QUESTION SYNDICALE

Fin 1975, début 1976 les deux organisations sympathisantes de la IV^e Internationale en Espagne, la LCR (ex LCR-ETA VI) et la Ligue communiste (LC), ont appelé au boycott des élections des délégués du personnel et des délégués d'entreprise, en dénonçant les candidatures d'unité démocratique (CUD), propulsées par la majorité des CO, comme des candidatures aliénant l'indépendance de classe de centrales clandestines. Après le triomphe des CUD aux élections, la LCR rendit publique une autocritique sur sa position, la qualifiant de sectaire et d'ultragauche. La LCR expliqua que le vote massif en faveur des CUD n'était pas un vote en faveur du verticalisme mais que c'était en toute connaissance de cause que les ouvriers avaient voté en faveur de ceux qui en organisant les luttes ouvrières, s'étaient battus contre le verticalisme. Au contraire, la LC maintint ses analyses.

A l'assemblée générale des CO de juillet 76 à Barcelone, la LC se battit pour que les CUD élus démissionnent de leurs charges dans la CNS. Elle se battit aussi pour que les CO se transforment en un véritable syndicat. La majorité, dominée par le PCE, décida de maintenir les CO en « *mouvement socio-politique* » qui ne regroupe dans les entreprises que les dirigeants naturels des luttes et l'avant garde.

Lors de son congrès, tenu durant l'été, la LC décida d'abandonner les CO et d'affilier ses militants aux « *syndicats libres* », l'Union générale des travailleurs (UGT, dominée par le Parti socialiste ouvrier espagnol) et la Confédération nationale des travailleurs (CNT anarcho-syndicaliste) qui commençaient à se reconstituer après avoir été réduit à une peau de chagrin pendant 40 ans d'exil.

En septembre est signé définitivement l'accord d'unité d'action entre l'USO, l'UGT et les CO qui forment alors la coordination des organisations syndicale (COS). Si la COS, pour les bureaucraties syndicales, est une tentative de contrôler du sommet les luttes, elle apparaît aussi, notamment dans les régions et les secteurs sans tradition d'auto-organisation, comme un instrument de centralisation des luttes, et aux yeux de tous les travailleurs, comme un premier pas dans le chemin de l'unité syndicale. En témoigne le succès de la 1^{re} grève générale, le 12 novembre, appelée par la COS.

Le 27 septembre, la direction PCE des CO opère son « *tour-nant d'automne* ». Face à l'écroulement de la CNS, à la « *réforme syndicale* » mise en place par le gouvernement, le PCE craint de se laisser prendre de vitesse par l'USO et l'UGT et décide de transformer les CO en un véritable syndicat, par une campagne d'affiliation massive.

Pourtant, le 4 octobre, 26 délégués du courant des CO dominé par la LC, qui déclarent représenter 580 militants des CO, tiennent à Madrid une conférence de presse où ils annoncent leur départ des CO et leur affiliation à l'UGT, en appelant « *tous les travailleurs à suivre leur exemple* ». Souvent, comme dans la métallurgie de Barcelone où la LC est bien implantée, les CO étaient totalement hégémoniques et l'UGT n'existait quasiment pas avant la scission.

PRESENTE Y FUTURO SINDICAL

ALFONSO
Rodríguez
Lardín
banca



Alianza Obrera por la conquista
de las libertades y el Socialismo

JOSE
Borras
Medina
metal



ABANDONAR LA CNS
CONSTRUIR SINDICATOS
OBREROS

ENRIQUE
Vilalta
Serra
enseñanza



ALIANZA SINDICAL
PROCESO CONSTITUYENTE
SINDICAL

MILITANTES DE CCOO
EXPLICAN SU PROXIMA
AFILIACION A LA UGT

20 H. 15-OCTUBRE-1976
Cine Parroquial San Ramon Coll Blanch
Metro San Ramon linea V - 9, 56, 57.

IMPRESSART 347 03 78 D.L.B. 41.576/76

En octobre, 3 militants de la LC annoncent leur
abandon des CO et leur passage à l'UGT.
L'affiche appelle à un meeting d'explication
dans un quartier de Barcelona.

Interview
de José Almazo ,
membre de la
direction centrale
de la Ligue
Communiste

CONTRE
LES COMMISSIONS
OUVRIERES
ET L'USO
CONSTRUIRE LES
« SYNDICATS LIBRES »

● Comment analysez-vous la situation syndicale depuis la mort de Franco ?

— La mort de Franco a totalement modifié les termes dans lesquels se pose la question syndicale. A cette occasion le rapport de force entre la bourgeoisie et le prolétariat a été totalement modifié. C'est ce qui permet la construction et le développement de syndicats ouvriers.

Ces derniers mois ont été marqués par la renaissance des vieilles centrales syndicales, l'UGT et la CNT, et par le développement de la crise des Commissions ouvrières. Cette crise a été provoquée par la position du Parti communiste et son refus de transformer les CO en syndicat. Ce refus s'explique par sa politique d'alliance au sein de la Coordination démocratique et dans les différents organismes de collaboration de classe.

Le PSOE, qui contrôle l'UGT, participe lui aussi à ces organismes. Mais il faut comprendre que la reconstruction de la social-démocratie dans l'Etat espagnol était impossible à réaliser, sans la renaissance de l'UGT. Quant à la nouvelle position du PC dans les CO, la construction de ce qu'il appelle un « syndicat de type nouveau », ce n'est rien d'autre que la construction d'un *anti-syndicat*. La social-démocratie a été obligée de regonfler l'UGT, malgré sa politique de collaboration de classe. Cela s'inscrit dans le contexte plus général de la renaissance des organisations traditionnelles. La crise des CO s'est exprimée au cours de l'assemblée de Barcelone où le PCE a maintenu sa ligne d'utilisation de la CNS. Cette ligne constituait le refus de construire des syndicats indépendants, car il est impossible de construire des syndicats indépendants en tentant d'utiliser la CNS de l'intérieur.

● Mais, dans les derniers mois, la position du PCE et de la majorité des CO a changé, quant à la transformation des CO en syndicat ?

— Dans le cadre général de la crise des CO, l'initiative qu'ont pris les minoritaires, PT et ORT de construire des syndicats de type nouveau, entreprise par entreprise, est importante. Ce n'est pas un projet politique qui diffère de celui du PCE, mais c'est la matérialisation du projet du PCE à une étape plus avancée. Face à cela, la majorité des CO a eu une attitude démagogique, destinée au fond à empêcher le développement des centrales syndicales libres, UGT et CNT. Dans ce cadre d'analyse, l'assemblée de Barcelone, et le tournant d'automne ne sont pas des pas vers la construction d'un véritable syndicat, mais vers la négation du syndicat. Le syndicat de type nouveau entend maintenir le caractère de « mouvement » aux CO, leur participation à la CNS, garder l'imprécision des structures organisationnelles pour mieux maintenir la domination et la manipulation bureaucratique.

● pourquoi adhérez-vous à l'UGT ? N'avez-vous pas peur de réduire l'unité syndicale aux « vieilles centrales » ?

— Nous partons de deux constatations : la nécessité, dans la période actuelle de construire d'abord un syndicat, ensuite le

caractère irréversible du projet du PCE. Compte tenu des puissants liens du PC avec la bourgeoisie et de son rôle fondamental de contrôle de la classe ouvrière dans tout l'Etat espagnol, nous pensons donc que le projet politique de ce parti est actuellement irréversible.

Pour nous, les CO ne peuvent pas se transformer en un syndicat de type traditionnel, authentique. Devant cette impossibilité, nous avons décidé de construire d'autres syndicats. Nous n'avons pas choisi de construire nos propres syndicats, des syndicats rouges. Nous ne voulons pas de syndicats à l'écart des masses, mais des syndicats qui se situent dans le courant de reconstruction des organisations syndicales traditionnelles. Au niveau de l'Etat, ces syndicats sont l'UGT et la CNT. L'USO n'est pas un syndicat libre puisqu'elle se maintient aussi dans la CNS. Il nous fallait donc choisir entre l'UGT et la CNT pour concentrer nos forces dans l'un.

Là, s'est posé le problème que l'UGT participe aussi aux organismes de collaboration de classe comme la Coordination démocratique, alors que la CNT est plus radicale. C'est une vieille tradition qui remonte avant la guerre civile, où l'UGT était plus à droite que la CNT. Mais nous pensons qu'en rentrant dans l'UGT nous lui donnerons une impulsion à gauche, qui facilitera l'unité syndicale avec la CNT. Cette dernière question est un élément fondamental de notre position. Actuellement, notre action se porte sur plusieurs objectifs. Nous pensons que c'est un objectif fondamental de faire sortir l'UGT de la COS. Car la COS est un organisme qui unifie les organisations syndicales libres (l'UGT), avec une organisation, l'USO, qui n'est pas indépendante de la CNS et avec un simple mouvement socio-politique comme les Commissions ouvrières qui y sont aussi liées.

Il faut que l'UGT en sorte pour accomplir la première de ses tâches qui est la construction d'un syndicalisme libre.

Cette bataille concrète, actuelle, est subordonnée à la bataille pour l'Alliance ouvrière qui se concrétise par l'alliance avec la CNT, qui est le seul syndicat libre qui existe au niveau de l'Etat en dehors de l'UGT ; et nous nous battons pour aller vers un congrès d'unification des deux syndicats. S'y ajoute la perspective, que nous pensons éloignée du fondement de la centrale unie des travailleurs, la CUT. Ce sera l'unification de l'UGT, de la CNT avec toutes les centrales syndicales qui vont surgir ; car l'USO et les CO devront se convertir en organisations syndicales libres, face à une telle situation.

● Justement, comment articulez-vous la bataille d'aujourd'hui où vous limitez la bataille d'unification des syndicats à l'UGT et à la CNT, avec la bataille de construction de la CUT ? lorsque l'USO, les CO vont se constituer en « centrales libres » comme vous dites, elles vont avoir une implantation largement supérieure à la CNT et à l'UGT ?

— Nous pensons que nous devons offrir au prolétariat les réponses qui répondent à chaque moment politique précis. Dans ce cadre, aujourd'hui il faut impulser les syndicats libres.

Dans une autre étape, lorsque les syndicats existeront et que la division syndicale sera un fait, nous construirons une tendance intersyndicale ; mais aujourd'hui elle se limite à l'UGT et à la CNT, même si notre investissement est majoritaire dans l'UGT.

LA DIALECTIQUE UNITAIRE DU MOUVEMENT OUVRIER

A PROPOS D'UN ARTICLE DE SARTORIUS



Nicolas Sartorius, membre du secrétariat des Commissions ouvrières et membre du CC du PCE

Nous avons vu au cours de l'année 75 au Portugal comment, parallèlement à la construction de l'Intersyndicale, le mouvement d'auto-organisation des travailleurs s'est engouffré dans le vide laissé par la chute de la dictature : il fut marqué par le développement des commissions de travailleurs et la multiplication des expériences de contrôle ouvrier.

En Espagne comme au Portugal, la reconstruction d'un mouvement ouvrier indépendant, au sortir d'une longue période de dictature combine l'émergence de nouvelles structures syndicales avec l'essor des organes de démocratie ouvrière de masse (assemblées souveraines, conseils de délégués, commissions représentatives, commissions de négociation, etc. : le mot peut varier, le phénomène n'en est pas moins profond).

La différence, c'est qu'en Espagne, la crise de la dictature ne prend pas la forme d'un effondrement brutal des institutions et de l'appareil d'Etat. Elle se prolonge. La bourgeoisie s'efforce de faire durer l'inter-règne, de gagner le temps nécessaire à la préparation de nouveaux organes de domination politique (partis, institutions, législation), le temps aussi de favoriser la mise en place d'un mouvement ouvrier réformiste capable d'exercer son contrôle sur la radicalisation impétueuse des masses. Ainsi, depuis la mort du Caudillo, les gouvernements Arias et Suarez ont-ils fait de leur mieux pour modifier le rapport de forces au sein de la classe ouvrière en faveur de la social démocratie qui a bénéficié d'une indéfectible tolérance (l'UGT notamment), alors que le maintien des commissions ouvrières dans la clandestinité ou la semi-légalité cherchait à freiner leur croissance.

C'est dans ce contexte difficile que le Parti communiste Espagnol, qui anime le courant majoritaire des commissions ouvrières, a été amené à jouer un jeu subtil ou se mêlent inextricablement une évidente préoccupation tactique, mais aussi une réelle réflexion sur l'histoire récente du mouvement ouvrier européen.

Nous résumerons dans cet article la thèse défendue par Nicolas Sartorius (1).

principal théoricien des commissions ouvrières dans la période écoulée. Nous la critiquerons du point de vue de ses erreurs théoriques et de ses implications pratiques.

1) Pour un « syndicalisme des conseils »

Sartorius part de la contradiction bien réelle qui existe entre la nécessité de réaliser l'unification de la classe ouvrière et sa profonde diversité au départ (différenciations de sexes, de qualifications, de salaires). S'il part de l'originalité de l'expérience espagnole contemporaine, il reconnaît puiser ses idées dans l'histoire plus vaste et plus variée du mouvement ouvrier européen, des conseils d'usine turinois dans les années vingt aux shop-stewards britanniques (2) :

« Le syndicat traditionnel peut difficilement prétendre réaliser avec succès cette unité, si nous considérons qu'il est dans sa propre constitution de classe fondée sur une base inorganique idéologique affiliative et n'est donc pas la classe elle-même en mouvement dans son fondement : organique productive-exploitée... L'affilié à un syndicat ou l'ensemble des affiliés qui forment une section syndicale d'entreprise ne représentent pas la classe en tant que telle, mais une partie idéologiquement déterminée et organisée. » (3). Pour surmonter cette contradiction, Sartorius propose de partir de l'expérience italienne des délégués d'ateliers, et surtout de la propre expérience des commissions ouvrières : « En revanche, un délégué d'usine, un représentant de commission, élu par tous les travailleurs d'un atelier ou d'une section, et non par les seuls adhérents à tel ou tel syndicat, à telle ou telle tendance, reflète et synthétise l'unité de la classe dans le procès d'exploitation, et non de n'importe quelle exploitation, mais de l'exploitation concrète et spécifique à laquelle sont soumis les travailleurs de cet atelier déterminé et de cette entreprise spécifique. Le délégué, en tant que cellule primaire de tout l'édifice, contient potentiellement en lui-même la possibilité de résoudre sur le plan syndical la contradiction homogénéité-hétérogénéité de la classe ouvrière. Le délégué ouvrier est la cellule de base du nouveau mouvement ouvrier. Si on ne comprend pas la différence entre un délégué ouvrier et un Adhérent au syndicat traditionnel, il est difficile de comprendre la nouveauté essentielle que représente, par rapport au syndicalisme traditionnel, le syndicalisme des conseils et des commissions que nous prétendons construire. »

2) « Synthèse unitaire » et non « courroie de transmission ».

Dans cette perspective, les commissions ouvrières ne constituent pas l'embryon

d'une nouvelle centrale syndicale, mais la partie organisée du mouvement même de la classe. Sartorius oppose à ce sujet la dialectique permanente entre mouvement et organisation à une conception mécaniste des rapports entre partis et syndicats : « La structure du mouvement, ce que nous appelons la partie organisée des commissions, pourrait peut-être se transformer en un nouvel intermédiaire entre le parti et les masses, qui jouerait par rapport au premier le rôle de l'organisation syndicale traditionnelle et deviendrait une nouvelle version de la « courroie de transmission » que l'on prétend dépasser ?... Nous croyons, en nous fondant sur la propre pratique des commissions que la conception « courroie de transmission » doit être remplacée par la conception « synthèse unitaire », qui reflète les relations dynamiques entre l'avant-garde et les travailleurs à partir de l'usine elle-même. » Il ajoute : « Il est normal qu'une définition tirée de la mécanique, comme celle de la courroie de transmission, n'ait pu et ne puisse exprimer de façon adéquate le type de lien qui doit exister entre le parti et la classe, lien éminemment dialectique : la mécanique et la dialectique n'ont jamais fait bon ménage. »

Les positions de N. Sartorius sont tout à fait intéressantes. Elles permettent d'engager un débat fructueux sur les rapports parti syndicat, avant-garde/masses, sur l'auto-organisation des travailleurs. Au delà de la spécificité espagnole, en réhabilitant les fonctions de la démocratie ouvrière directe, elles constituent une pierre lancée dans le jardin du syndicalisme traditionnel d'Europe occidentale. L'auteur en est conscient. Pourtant, l'expérience pratique des derniers mois en Espagne et encore plus les échéances qui attendent les Commissions ouvrières dans un proche avenir risquent de réarmer les partisans du syndicalisme bureaucratique (plutôt traditionnel) en sanctionnant l'échec de la théorie de l'organisation mouvement ou du mouvement sociopolitique. Cet échec ne démontrerait rien contre l'efficacité de la démocratie ouvrière, il démontrerait seulement les erreurs théoriques du raisonnement de Sartorius et l'impasse des manœuvres bureaucratiques qu'elles prétendaient couvrir.

3) Une erreur théorique

Tout en reprenant à son compte les expériences (italienne notamment), parmi les plus avancées, et les théories qu'elles ont nourries, Sartorius commet une double erreur.

Tout d'abord, il sous-estime les différenciations qui s'opèrent dans le niveau de conscience des travailleurs, en tablant sur la possibilité de structures qui représenteraient en permanence l'ensemble des ouvriers en tant que producteurs. Il reprend sur ce point presque mot pour mot les articles que Gramsci a consacré aux conseils ouvriers de

Turin en 1919. Gramsci y souligne la nature « concurrentielle » du syndicalisme : « Le syndicalisme organise les ouvriers non en tant que créatures du régime capitaliste de propriété privée, en tant que vendeurs de marchandise-travail... » Il lui oppose le conseil d'usine dont « la raison d'être est dans le travail, dans la production industrielle, c'est-à-dire dans un fait permanent, et non pas dans le salaire, c'est-à-dire dans un fait transitoire qu'il s'agit précisément de dépasser. » Ces textes ont été écrits en pleine crise révolutionnaire et en pleine euphorie gauchiste du jeune PC italien qui venait tout juste de surgir de la social démocratie. Ils apportent des idées fécondes sur les organes de dualité de pouvoir dont peut se doter le prolétariat lorsqu'il engage la bataille décisive contre la bourgeoisie. Mais ils tirent des conclusions générales à partir d'un moment particulier de la lutte des classes. Dans une situation de crise, quand les rapports « normaux » sont rompus au sein de l'entreprise, quand la discipline et le despotisme quotidien du capital sont battus en brèche, alors naissent les organes massifs de lutte des producteurs prenant en main leurs affaires. Mais au-delà, dans la lutte prolongée de résistance au jour le jour que mène la classe ouvrière, seule une partie des ouvriers est assez consciente pour éprouver la nécessité d'un regroupement permanent de défense : le syndicat.

Nous avons bien vu au Portugal comment, dans une phase de montée des luttes, entre le 28 septembre 74 et le 25 novembre 1975, se sont multipliées, dans presque toutes les usines, les commissions de travailleurs, tantôt désignées en assemblée, tantôt élues par atelier mais dont la tendance générale était bel et bien de représenter les producteurs dans leur activité de contrôle sur la production (sur les stocks, les livres de comptes) ou de reconversion des entreprises. Mais, avec le reflux temporaire qui a suivi la normalisation du 25 novembre, ces organes ont reculé ou déperlé et les rouages syndicaux traditionnels ont repris le dessus, dans la défense des conquêtes ouvrières.

Si Sartorius tombe donc dans l'erreur d'une lecture trop immédiate de Gramsci, son erreur permet l'ouverture d'un débat décisif. En effet, nous pensons que sa thèse sur le syndicalisme des conseils sert à masquer la nécessité et les problèmes de construction d'un syndicat unique mais elle ouvre en même temps la discussion sur la légitimité et l'efficacité, lorsqu'elle est possible, de l'auto-organisation, et sur la dialectique qui peut alors s'instaurer entre démocratie syndicale et démocratie ouvrière.

De plus, on ne peut défendre l'idée du « délégué ouvrier comme cellule de base du nouveau mouvement ouvrier » sans poser la question des tâches que ces délégués ouvriers auraient à accomplir. Nous avons d'ailleurs posé la question directement à

Sartorius dans une interview publiée dans *Rouge* (le 2 juillet 1976), en soulignant que la mise en avant des conseils de délégués déboucheraient logiquement sur des mots d'ordre de contrôle ouvrier peu prisés par les directions des grandes centrales syndicales françaises. Sartorius nous répondait alors : *« Il n'y a pas seulement dynamique de contrôle... Au fond, il me semble que ce type d'organisation syndicale, avec ce type de revendications sur l'extorsion de la plus value relative conduit au problème du pouvoir. Ce genre de structure met en cause le pouvoir du patron dans l'entreprise, par le contrôle dont tu parlais sur les rythmes et sur l'organisation du travail, mais quand tu commences à mettre en cause le pouvoir dans l'entreprise, tu es sur la voie de la mettre en cause dans la société et dans l'Etat... Les CO pensent qu'il est nécessaire de poser les problèmes à partir de la condition ouvrière qui ne se limite pas à la condition du travailleur dans l'entreprise, mais s'étend à toutes les conditions de vie : elles commencent ainsi à lier la lutte dans l'usine avec la lutte dans les quartiers, la lutte pour les revendications économiques avec les luttes sur l'enseignement, l'habitat, les transports, la santé... »*

On peut se demander pourquoi Sartorius commet une telle erreur. D'une part, cette « erreur » théorique couvre une préoccupation tactique du PCE sur laquelle nous allons revenir. Mais elle a aussi un fondement réel.

Dans le cadre de la dictature, il n'existe pas de canal d'encadrement permanent de la classe ouvrière. Le syndicat vertical est rejeté par les travailleurs, de sorte que, lorsqu'ils rentrent en lutte, ils sont amenés à forger à chaud leurs organes de représentation ; face à la répression, la représentativité de ces organes, leur lien direct avec la masse mobilisée constituent leur meilleure protection. Seule la répression étatique apparaît donc comme un obstacle à la dynamique de formation de conseils de travailleurs émanant directement des assemblées, des chaînes, des ateliers. Et, de fait, dans les conditions particulières où le mouvement ouvrier demeure, les CO sont amenées à lier indissociablement les luttes revendicatives et les luttes politiques (pour l'amnistie, pour les libertés démocratiques). Leurs effectifs comme leur fonction sont donc variables. Tantôt, après une défaite, elles peuvent se réduire au noyau le plus résolu, à un regroupement minoritaire d'avant-garde ; tantôt, au moment de la négociation des conventions collectives, elles peuvent agir comme l'embryon d'un syndicat indépendant ; tantôt, encore, en pleine mobilisation, quand elles rallient une majorité de travailleurs, elles peuvent assumer les tâches d'un conseil d'usine. Ces fluctuations dans la forme et la fonction ont pu nourrir les thèses de Sartorius.

Mais avec le rétablissement progressif de certains droits démocratiques et la légalisation tendancielle du mouvement ouvrier,

les différents niveaux de conscience de la classe ouvrière, jusqu'alors mouvants et fluctuants à l'extrême, commencent à se cristalliser dans des formes d'organisation stables : les partis, les syndicats, les organes de démocratie directe pendant les mobilisations (qui peuvent être prolongées).

C'est ici qu'intervient la seconde erreur de Sartorius, erreur tactique, qui, du point de vue de ses propres projets, fut celle du PCE au cours de l'année 1976.

4) Un mauvais calcul du PCE

Les élaborations de Sartorius, si elles comportaient une part de sincérité, avaient aussi pour fonction de couvrir les manœuvres du PCE en leur donnant un alibi théorique.

La conception de l'organisation-mouvement lui permettait en effet de combiner une relative démocratie à la base (au nom du mouvement) et un contrôle bureaucratique de l'appareil (au nom de l'« organisation », clandestine qui plus est).

Elle lui permettait d'autre part d'essayer de déjouer les entreprises gouvernementales de division syndicale en maintenant un cadre d'unité organique des travailleurs, les CO fortes de l'immense prestige de la lutte sous la dictature. Certains militants d'extrême gauche avancent une autre explication selon laquelle les CO, sous la houlette du PCE, auraient tenté de sauver le syndicat vertical, la CNS franquiste, en freinant la constitution de syndicats indépendants, comme la CNT et l'UGT. Cette version ne résiste pas aux faits. La manœuvre bureaucratique du PCE était autrement subtile. Il s'est convaincu assez tôt de l'effondrement irréversible de la CNS, mais il a pensé pouvoir sortir de l'illégalité à la tête d'une centrale syndicale unique.

C'est le sens des débats qui l'ont traversé en 75/76.

A partir de 1972, la remontée des luttes ouvrières et la recomposition du mouvement vont de pair. Aux élections syndicales officielles de 75, le Parti communiste soutient les candidatures unitaires et démocratiques (CUD). Pour une classe ouvrière qui se sent forte, et alors que les jours du dictateur semblent comptés, la perspective de reconquête du syndicat apparaît comme un défi audacieux sinon comme une perspective crédible ; elle entraîne en tout cas des secteurs plus larges et moins expérimentés que ceux qui ont participé à toutes les batailles de la clandestinité. Euskadi mis à part, où les consignes de boycott sont suivies, le succès des CUD est indéniable, et tout particulièrement en Catalogne où elles recueillent près de 90 % des voix à la Seat.

Ces résultats créent une nouvelle situation et ouvrent du même coup un débat dans les propres rangs du PCE.

Un courant conclut du succès électoral à la possibilité de construire le futur syndicat

Marcellino Camacho, secrétaire général des Commissions ouvrières et membre du BP du PCE



de classe par la récupération du syndicat vertical, en faisant des « enlases » et « jurados » (délégués) « démocratiques » les noyaux des instances syndicales à construire. Cette position s'exprime avec force en Catalogne, où les résultats des CUD ont été les meilleurs. Dans un livre intitulé *Conversations syndicales avec des dirigeants ouvriers*, Isidor Boix et Manuel Pujadas écrivent : « Les travailleurs ont voté (lors des élections syndicales) pour un syndicat unitaire, leur vote a constitué une étape de plus dans la voie vers un congrès syndical dans lequel culminerait la structuration de l'actuel mouvement du syndicalisme de classe... Les résultats électoraux ont légalisé la légitimité des représentants ouvriers élus pendant les luttes. Ils constituent une victorieuse épreuve du feu pour l'implantation extensive du syndicalisme de classe au niveau de l'entreprise. Ils ont légalement cristallisé le rapport de forces qui existait déjà... »

Mais parallèlement, Nicolas Sartorius, écrivait dans l'hebdomadaire *Triunfo* dont il rédige la rubrique sociale depuis sa sortie de prison :

« Les élections syndicales actuelles ne sont pas démocratiques, et c'est pourquoi elles n'ont aucune légitimité pour l'avenir, même si la majorité des actuels responsables syndicaux doit jouer un rôle essentiel dans la préparation du futur syndicat, et doit être de nouveau élue lors d'une consultation réellement libre. » Cette position prolongeait logiquement celle défendue de longue date par les dirigeants les plus prestigieux des commissions ouvrières. Camacho en personne n'explique-t-il pas dans *Ecrits de la prison* : « La lutte possible à l'intérieur des syndicats officiels n'a pas pour but de s'y installer ni de les raffermir, mais de faire prendre conscience aux masses pour leur faciliter la mobilisation qui finira par détruire les syndicats officiels ». (p. 57).

La polémique fut vive. Dans les rangs du PC, certes ; mais à plusieurs reprises elle affleura publiquement. Elle entraîna même certains groupes d'extrême gauche puisque le Parti du Travail (PT) fit sienne la thèse de la récupération du syndicat vertical au détriment des commissions. La Ligue communiste défendit le mot d'ordre de démission immédiate de tous les délégués récemment élus, alors que la LCR proposait d'associer ces délégués combattifs aux réunions de commissions, leur demandait de recevoir leurs mandats de l'assemblée des travailleurs et de lui rendre des comptes, n'exigeant leur démission qu'en conclusion de l'expérience faite collectivement de l'inanité des charges syndicales officielles.

Dans le PCE, le débat restait en suspens, arbitré par une position conciliatrice de Carrillo qui expliquait aux uns qu'il ne fallait pas abandonner les commissions, et aux autres qu'il ne fallait pas regarder vers le passé, « retourner aux commissions de Marce-

lino », mais vers l'avenir. Dans une intervention devant une assemblée des dirigeants ouvriers du Parti, reproduite dans le numéro de novembre 75 de la revue théorique *Nuestra Bandera*, Carrillo s'en tenait cependant à des arguments essentiellement tactiques :

« Camarades, comment pourrions-nous renoncer à l'énorme capital politique que représente le mouvement des CO. De plus, même si dans un acte suicidaire nous voulions nous passer des CO, comment pourrions-nous le faire ?

Comment pourrions-nous les supprimer ? Sans nier notre rôle dans ce mouvement ? Les CO constituent un patrimoine de toute la classe ouvrière. Et nous abandonnerions ce capital ? A qui ? A certains groupuscules ? » En conclusion, Carrillo s'en tenait à une généralité évasive, ménageant le chèvre et le chou : « Dans la phase que nous vivons depuis les élections syndicales, les CO constituent l'ensemble de mouvement qui va des assemblées d'usine aux structures extra-légales en passant par les représentants légalement élus ». Avec une définition aussi floue et englobante chacun pouvait y trouver son compte... Ou personne !

Mais, dans sa propre manœuvre, le PCE sous-estimait la capacité de manœuvre du régime lui-même et les effets de la libéralisation à pas de tortue. Alors que Sartorius continuait à défendre l'organisation-mouvement, la division syndicale entraînait dans les faits, grâce aux tolérances dont bénéficiaient l'UGT et la CNT pour réapparaître publiquement.

D'un autre côté, les commissions elles-mêmes commençaient à s'effriter lorsque les courants maoïstes répondaient au vide syndical créé par l'attentisme de la direction des CO, en proclamant des sections syndicales d'entreprises.

Le PCE dut en tenir compte. Si au printemps il avait lancé la campagne des « bons » qui, conformément à la thèse de l'organisation-mouvement, étaient eux-mêmes bâtards (mi-bons de soutien, mi-carte d'affiliation), il comprenait à l'automne que l'heure était venue de mettre l'accent sur le versant « organisation » des commissions et qu'il était peut-être même un peu tard, même si le placement de plus d'un million de bons avait permis de vérifier le prestige des commissions.

Et c'est le même Sartorius qui devait, dans un éditorial de septembre de la *Gazette de droit social* (organe des commissions), exprimer ce tournant progressif qui s'est confirmé ensuite avec la décision de tenir un congrès des commissions en mars 1977 :

« A mon sens, un congrès syndical constituant ne peut se préparer et se tenir qu'une fois conquises les libertés démocratiques, mais cela n'exclut pas, bien au contraire, que les Commissions ouvrières puissent se proposer à court terme la tenue de leur propre congrès, congrès qui supposerait un pas de plus dans leur renforcement

organisationnel et syndical. Ce qui pour le moment a été adapté à la situation, à savoir l'émission des bons, formule originale et d'une grande efficacité pour amorcer une liaison plus stable des travailleurs aux commissions, ne contredit en rien, mais bien au contraire, consolide les bases pour qu'à l'automne, peut-être, on puisse envisager une affiliation plus formalisée avec la cotisation régulière qui y correspond. De fait, les bons jouent déjà dans ce sens, puisque les travailleurs de nombreuses usines ne se contentent pas de les acheter et reversent chaque mois les 25 pesetas. »



(1) Nicolas Sartorius : militant des commissions ouvrières, membre de leur secrétariat. Il a été emprisonné et jugé avec Camacho dans le cadre du procès dit « 1001 ». Depuis sa libération, il rédige la rubrique sociale de l'hebdomadaire « Triunfo ». Ses principaux articles de fond ont été publiés en recueil aux éditions Laia sous le titre : « El resurgir del movimiento obrero ».

(2) Shop-stewards : délégués d'atelier en Angleterre, dont l'origine remonte à la première guerre mondiale.

(3) Les citations de Sartorius sont extraites d'un article qu'il a publié en 1976 dans le n° 7 de la revue *Zona Abierta* sous le titre : La dialectique de l'unité du mouvement ouvrier.



LA FEMME EN ESPAGNE

La population active féminine atteint 3 813 239 femmes dont 2 201 031 sont salariées, c'est-à-dire 58 %, selon les statistiques officielles de 1975.

Début 1975, il y en avait 271 594 employées à des travaux domestiques.

73 % des analphabètes sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 17 % des personnes ayant fait des études supérieures.

Le chômage affecte plus fortement les femmes : alors qu'elles ne constituent que 28 % de la population active (pour 28 % également en Italie, 35 % en Angleterre, 39 % en France, et 50 % en URSS), elles représentent 37 % des chômeurs et 47 % des personnes qui cherchent leur premier emploi.

22 % des femmes qui travaillent le font comme aide familiale, c'est-à-dire sur la petite parcelle agricole ou dans la boutique du père ou du mari. Elles n'ont donc aucune rémunération pour leur travail.

Presque 8 millions de femmes se consacrent aux travaux ménagers, soit près de 60 % des femmes de plus de 14 ans.

Le recensement syndical de 1974 donnait 1 519 054 femmes encadrées par le syndicat vertical (19,7 % des effectifs totaux) : 112 085 dans la santé (65 %) ; 66 339 dans l'enseignement (58 %) ; 260.806 dans le textile (55 %) ; 179.654 dans la métallurgie (13 %), etc.

Nous reproduisons ci-dessous une table ronde publiée dans le numéro de décembre de *La Gazette de droit social* dans le cadre de la préparation du Congrès constituant des Commissions ouvrières. Les cinq ouvrières qui y participent sont toutes représentantes de la commission inter-branches de Madrid. Chelo travaille dans le textile depuis l'âge de quatorze ans, Carmen travaille à la Telefonica, Begona dans la chimie, Raquel à Standard (dans la métallurgie), et Luisa dans un grand magasin.

LES FEMMES DANS LES COMMISSIONS OUVRIERES



• Quels sont les problèmes de la femme travailleuse ?

Carmen : Je peux te parler de la Telefonica. Plus que partout ailleurs, on y vérifie à quel point l'entreprise s'empare de la soumission de la femme. Nous subissons un contrôle et une discipline si incroyables qu'aucun homme ne le supporterait. Pour moi c'est un problème typiquement féminin, et c'est peut-être pourquoi, dans mon travail, il n'y a que des femmes.

Chelo : Depuis toujours nous récoltons les travaux les moins qualifiés et les moins payés. Dans le textile, l'exploitation de la femme atteint un point tel que pour le même travail, nous gagnons toujours moins que les hommes.

Begona : Pardi ! Je crois qu'en général le problème des femmes, c'est l'absence de formation professionnelle et ensuite que dans beaucoup de secteurs, il n'est pas question de salaire égal pour un travail égal. Dans ces conditions, comment veux-tu que la femme ait de l'intérêt au travail !

Luisa : Je veux faire remarquer ce qui se passe dans le commerce. Les patrons exigent que tu viennes pomponnée, maquillée, ils t'interdisent de porter des pantalons. En un mot, ils te transforment en une femme super-objet, ce qui est avilissant.

Raquel : Ecoute, et le fait que les secrétaires doivent aussi être pomponnées, et servir le café au chef, ça n'est pas aussi humiliant !... Ceci dit, à part les problèmes de discrimination, je crois qu'il y a un problème fondamental pour la femme, c'est le chômage. Les capitalistes ne se servent des femmes que lorsqu'ils en ont besoin, soit parce qu'ils manquent d'hommes, soit parce qu'ils veulent de la main d'œuvre à bas prix. Aujourd'hui il y a en Espagne, une crise économique, et il n'y a pas de travail pour les femmes. Je ne veux pas dire qu'il y en ait pour les hommes, mais pour les femmes, il ne faut même pas essayer.

• Et la femme mariée ?

Luisa : C'est encore pire. Au moment d'embaucher une femme, le capitaliste réfléchit à deux fois et si tu es une femme mariée, tu es fichue. La vérité c'est qu'il ne peut accepter l'idée que tu puisses tomber enceinte. La société capitaliste n'a toujours pas accepté l'idée que la grossesse est un travail nécessaire pour la reproduction de la force de travail. Et ça, c'est un coût social que la société devrait assumer en tant que tel.

• Y-a-t-il des lois qui font peser une discrimination sur les femmes ?

Begona : Non, il n'y a aucune loi qui affirme la discrimination contre la femme mariée, mais les lois se camouflent. De fait, il y a des cas, j'en connais un, où les patrons font signer un papier à la femme mariée par lequel elle s'engage à quitter l'entreprise en cas de grossesse. Il faudrait aussi souligner que la femme mariée, y compris une célibataire de plus de vingt-cinq ans, qui n'a pas de qualification professionnelle — ce qui est la majorité des cas — ne trouve pas d'autre travail que de faire des ménages.

Chelo : Regarde jusqu'où vont les choses : il y a beaucoup d'entreprises qui offrent aux femmes qui se marient jusqu'à 300 000 ou 400 000 pesetas pour qu'elles quittent l'entreprise.

• Il y en a beaucoup qui quittent le travail, lorsqu'elles se marient ?

Carmen : Enormément. Ces primes dont parle Chelo, plus le fait que le travail est mal payé, plus la mentalité machiste qui veut que la place d'une femme soit au foyer, font qu'elles abandonnent. Pense aussi à ce que signifie travailler et tenir la maison en même temps !

Raquel : Je ne suis pas d'accord avec toi. Je crois que le problème principal est idéologique : le machisme et le fait que la femme ne se sente pas activement partie prenante de cette société font qu'elle retourne au foyer, quand elle se marie. Les bas salaires et le manque de crèches et d'autres facilités sont des questions secondaires.

● Les CO se sont fait écho de ces problèmes ?

Chelo : Très peu. Bien que nous les femmes nous en soyons en partie responsables. Non par manque de femmes combattives et de dirigeantes capables. Mais nous, les travailleuses, il y a peu de temps que nous avons commencé à traiter ces problèmes. Et si ces problèmes, ce ne sont pas les travailleuses elles-mêmes qui les prennent en charge, ce sont encore moins nos camarades hommes qui vont le faire !

Begona : C'est sûr que les CO ont été particulièrement machistes, mais il serait injuste de ne pas reconnaître qu'elles ont toujours revendiqué un resserrement de l'éventail des salaires par l'élévation des catégories les plus basses, partout où il y a une grande majorité de femmes travailleuses. En plus, au sein des CO, les femmes ont réalisé un travail à conditions égales à celles des hommes.

Luisa : Qu'on ait défendu les plus bas salaires ne signifie pas qu'on ait défendu la problématique de la femme travailleuse, en tant que telle. C'est camoufler le problème, parce que jusqu'à présent, les CO n'ont pas vraiment pris le problème en charge.

● A quoi cela est-il dû ?

Raquel : D'abord dans les Commissions, il y a peu de femmes, parce que socialement, la femme est moins préparée que l'homme ; il a manqué l'impulsion des femmes pour poser ces problèmes. Et puis, il y a aussi le machisme qui règne dans les CO. De fait, une femme militante, leader, rencontre davantage d'obstacles pour accéder à des responsabilités... même si elle est aussi représentative qu'un homme.

Chelo : C'est peut-être que nous aussi nous sommes tombées dans le machisme ! Regarde comment ça se passe : dans le textile où nous sommes une majorité de femmes, nous nous sommes jointes au mouvement ouvrier, sans même penser à notre propre situation de femmes. Et c'est en partie pour cette raison que le textile est plus retardé que d'autres secteurs du point de vue de la combativité.

● Combien y-a-t-il de femmes au secrétariat de l'Union syndicale des CO de Madrid ?

Raquel : Sur dix-neuf personnes qui le composent, il y en a seulement trois et encore parce qu'on a posé le problème lors de la constitution de l'Union de Madrid. Mais le comble, c'est qu'au secrétariat national des CO, il n'y a même pas une femme.

● Quelles solutions proposez-vous ?

Raquel : Je crois qu'il faut chercher les formules organisationnelles spécifiques pour traiter la question des femmes en fonction des besoins. C'est-à-dire que les femmes dans chaque entreprise ou branche, commencent à créer des noyaux pour débattre de leurs problèmes, élaborer des choses et chercher des solutions à tout ce qui les affecte. Sinon, le poisson se mord la queue. Il faut qu'il existe une voie par laquelle les femmes puissent poser leurs problèmes. Si, arrivé à un certain moment, et c'est là-dessus que s'est engagée la polémique dans les CO, ces formules nécessitent une représentation des femmes en tant que telles dans un organisme comme le secrétariat, c'est la pratique qui le dira... Pour ma part, je crois que oui.

Begona : Je m'oppose à la proposition de Raquel pour que la femme soit représentée en tant que telle dans les CO. D'abord parce que je crois, en tant que femme, que ça c'est du paternalisme. En plus, la femme travailleuse est une travailleuse au même titre que les

hommes, et elle doit être représentée non parce qu'elle a deux seins, mais parce qu'elle travaille dans une usine au même titre qu'un homme.

Carmen : D'accord, la femme doit être là comme militante. Mais à part ça, comme le dit Raquel, nous devons commencer à créer certains cadres pour traiter à l'intérieur des CO toute cette problématique qui, pour l'instant, n'existe pas.

● Et comment éviter que le problème ne soit dilué ?

Begona : C'est toute la question. Effectivement, jusqu'à présent, les CO n'ont pas repris de façon organisée ce qui a surgi presque spontanément dans toutes les branches ; et c'est perdre un potentiel énorme. Il y a là des camarades avec beaucoup d'idées claires et une grande impatience de lutter. Dans l'une des dernières réunions du secrétariat des CO de Madrid, il s'est créée une commission femme dans laquelle on m'a désignée responsable. Il est évident que ce secrétariat n'est pas féministe. Mais il est représentatif, et, en tant que tel, se charge de centraliser et concrétiser le problème spécifique des femmes, précisément pour qu'il ne soit pas enterré.

Carmen : Mais il pourrait arriver que tout le secrétariat soit composé de types et alors si un type est capable de se charger de la problématique de la femme et de la représenter dans une commission, bon. Mais il semble que, vu le degré de machisme qui existe pour le moment, le porte-parole devrait être une femme.

Raquel : Rappelle toi que dans le secrétariat de Catalogne, c'est Nuria Casals qui représente les femmes... Il arrive qu'il y ait beaucoup de femmes combattives qui ne sont pas sensibles à la problématique de la femme. Il pourrait aussi arriver qu'une femme pas très militante en général soit en revanche la plus indiquée pour traiter du féminisme. En offrant un cadre organisationnel aux femmes, on pourra élaborer une stratégie répondant à nos problèmes pour qu'ils soient inclus dans les plateformes revendicatives. Ça servirait à regrouper toutes les femmes, même celles qui ne sont pas syndiquées.

Begona : Moi, au contraire, je défends le système de créer des commissions de travail à tous les niveaux ; c'est-à-dire que les comités provinciaux de chaque branche aient leur commission de travail sur la question femme, mais totalement intégrée à la plateforme revendicative de la branche, et non pas séparée. Il faudrait exiger que les revendications des femmes soient défendues avec la même force, et non comme on l'a fait jusqu'à présent, comme un ornement.

Et quel serait le trait d'union entre la base et la commission du secrétariat

Begona : Ma fonction serait de donner une cohérence à cette richesse qui existe à la base, mais qui, pour l'instant, se manifeste de façon chaotique et dispersée. Je ne crois pas qu'il faille élire des représentantes des femmes du bas jusqu'au sommet, parce que ça conduirait à une structure parallèle. J'ai déjà dit que la représentation de la femme comme telle dans le secrétariat ne se pose pas. On m'a nommée responsable d'une commission de travail, et je suis très attachée à ce terme ; c'est-à-dire que je ne représente rien, mais que je me responsabilise pour impulser un travail : que toute la question des femmes qui existe dans toutes les branches soit reliée, que les revendications s'unifient au maximum, en incorporant aussi celle des autres camarades, unifiant ainsi, les critères et les objectifs.

Raquel : Cela revient à nier que le mouvement de base nécessite une représentation. Le secrétariat de Madrid lui-même a signalé la nécessité de structures spécifiques de techniciens pour résoudre leurs problèmes. Alors pourquoi les femmes n'en feraient pas autant ? Parce que les CO ont dit « en avant » aux techniciens et qu'elles nous disent quand nous en arrivons aux femmes : attention, attention ! Pourquoi refuse-t-on cette représentation au mouvement de base alors qu'en même temps on la lui impose d'en haut ?

Chelo : Pour moi, c'est une chose sérieuse que le secrétariat de cha-



que branche puisse élire une personne chargée des problèmes de la femme. Et la fonction qu'aurait la responsable au sein du secrétariat de Madrid serait de coordonner et d'orienter ces commissions de branche.

• **Quels sont à long terme les objectifs des CO en ce qui concerne les femmes ?**

Begona : Par rapport aux patrons, ils sont assez élaborés : formation et promotion professionnelles, accès à tout type de travail, temps d'étude rétribué pour les apprenties, à travail égal, salaire égal, création des crèches... Pour ce qui est des femmes dans les CO : promouvoir des dirigeantes, y compris à des postes où, dans l'immédiat, elles ne feront guère que chauffer le siège, mais qui en pratique, pourront leur servir d'apprentissage. Il faut aussi relier suffisamment les commissions de travail entre elles pour ne pas risquer de désunir le mouvement ouvrier, ou, disons pour ne pas créer la section féminine du syndicat des CO. Avec la croissance incontrôlée que connaît le féminisme en général, il y a le risque que les ouvrières s'organisent à part si les CO ne savent pas reprendre leurs préoccupations...

Raquel : Pour moi, le but principal, je le répète, c'est de trouver des formes organisationnelles spécifiques au sein des commissions.

• **Par exemple ?**

Raquel : Et bien, par exemple, dans la métallurgie nous avons déjà créé trois groupes de travail pour connaître véritablement les problèmes autrement que par ouï-dire. Un pour faire une enquête et vérifier combien nous sommes dans la branche, dans quelles usines, dans quelles catégories, combien de célibataires, combien de femmes mariées, etc. Un autre pour savoir quelle est l'infrastructure dans les quartiers (garderies, collèges...) pour faciliter l'accès de la femme au travail... Il ne faut pas oublier non plus le travail idéologique que nous devons mener dans les CO pour qu'elles assument la question des femmes.

• **Vous refusez de vous appeler féministes ?**

Luisa : Je pense qu'il ne faut pas faire un mythe de ce mot. Je me considère féministe dans la mesure où je défends les problèmes de la femme. Mais je ne m'identifie pas avec les mouvements féministes radicaux parce que leurs positions conduisent à l'affrontement entre l'homme et la femme, et que ce n'est pas le moyen de prendre le problème.

Raquel : Effectivement, il ne faut pas avoir peur du mot. La réalité, c'est que la femme dans le capitalisme subit une discrimination. Il y a des théories qui disent que la femme va se libérer dans le socialisme, mais je me demande comment on va atteindre le socialisme si la femme ne participe pas activement aux luttes pour y arriver ; c'est-à-dire si elle ne lutte pas dès maintenant pour ses propres revendications ?

Begona : Là-dessus, je suis totalement d'accord avec toi.

« La réalité, c'est que la femme dans le capitalisme subit une discrimination... je me demande comment on va atteindre le socialisme si la femme ne participe pas activement aux luttes pour y arriver ; c'est à dire si elle ne lutte pas dès maintenant pour ses propres revendications ? »



INTERVIEW

**« Une femme doit franchir
plus de barrières
qu'un homme;**

**au niveau de l'entreprise
on lui reconnaît
plus difficilement
une valeur qu'à l'homme »**



Interview de Nuria Casals, publié par le même numéro de la *Gazette de droit social*. Nuria Casals est membre élu du secrétariat de Catalogne des CO :

Comment se pose d'après toi la situation de la femme dans les CO ?

— La situation de la femme dans les CO est en rapport avec sa situation dans la société et donc dans les solutions qu'on y apporte aussi. Si les CO regroupent des gens d'avant-garde, elles doivent s'occuper de promouvoir la femme, c'est-à-dire de ne pas répéter la situation qui existe dans la société.

Et nous voyons cela en deux sens. D'abord à travers une meilleure représentation dans les organismes dirigeants des CO, et ensuite, par l'existence d'organismes dans lesquels puissent militer spécifiquement les femmes des CO. Ce second point, je crois qu'il faudra le discuter à propos des statuts eux-mêmes.

Comment seraient constitués ces organismes auxquels tu fais référence ?

— Ils seraient formés seulement de femmes, c'est-à-dire que ce seraient les premières concernées qui aborderaient leurs propres problèmes pour les présenter ensuite à l'ensemble des CO. Nous croyons que c'est nécessaire parce que nous sommes un mouvement jeune, et nous avons d'abord à nous éclaircir les idées nous-mêmes.

Quelle serait la meilleure représentation dans les organismes dirigeants des CO ?

— La femme doit franchir plus de barrières que l'homme : au niveau de l'entreprise on lui reconnaît plus difficilement une valeur qu'à l'homme. Il faut donc en tenir compte pour élire un secrétariat ou quoi que ce soit. C'est un problème de fond et il faut faire un effort pour le dépasser.

Comment de manière générale les CO devraient-elles se poser le problème de la femme ?

— En facilitant et non en freinant ces réunions spécifiques de femmes. Les Commissions devraient soumettre à la discussion toutes sortes de documents élaborés par les femmes. Il faudrait discuter sérieusement dans les CO de la question des femmes.

Pour le moment, dans les coordinations, il arrive qu'on n'en discute pas parce que ce n'est jamais urgent. En plus il faudrait analyser cette question par branche, parce que la situation est différente.

Comment faudrait-il aborder institutionnellement la situation de la législation et des pratiques patronales discriminatoires imposées à la femme travailleuse ?

— Il faudrait aller vers la création d'un organisme ou d'une association des femmes travailleuses. Pour cela on pourrait fixer les étapes suivantes : contacts avec les femmes des autres confédérations, discussions pour impliquer les femmes indépendantes, et que les CO y consacrent tous leurs efforts. Si on parle de la libération de la classe ouvrière, il faut penser que la libération de la femme n'aura lieu que dans une société différente, mais à condition qu'elle soit protagoniste du changement dès maintenant. En plus, il faudrait commencer à l'intérieur des CO à traiter ces thèmes sur la base de contacts entre les différentes zones du pays. En acceptant la structuration des femmes dans les commissions auxquelles je me réfère, cela résoudrait le problème. De toute façon, il faut aussi insister sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir des contacts avec d'autres mouvements féministes citadins.

Tu veux ajouter quelque chose ?

— Les luttes de ces derniers temps ont montré que la femme sait s'y joindre fort bien et avec son initiative propre. Le 12 décembre est un exemple clair. Dans nombre d'usines les femmes ont débrayé plus activement que les hommes.



1 frs 50
en vente
partout

